



LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 29 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze et le lundi 29 septembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Saint-Thibéry**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président**.

République Française  
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault  
Arrondissement de Béziers

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil : 55  
En exercice : 55  
Ayant pris part à la délibération : 36

**Date de convocation :**

Mardi 23 septembre 2014

**Affichage effectué le :**

...

**OBJET :**

PAEHM «L'AUDACIEUX»  
à Florensac :  
cession du lot n°11 d'une  
superficie de 1 090 m<sup>2</sup>  
à M. GERARD Olivier

**N° 001447**

**Question N°1 à l'O.J.**

Réf. : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE  
Domaine et patrimoine 3.2.1. Aliénations

**Présents :**

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Fabrice MUR \* BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Sylvie LOUBET \* CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE \* FLORENSAC : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA \* NIZAS : M. Daniel RENAUD \* PEZENAS : M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE \* PINET : M. Gérard BARRAU \* POMEROLS : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE \* PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE \* SAINT-THIBERY : Mme Joséphine GROLEAU \* VIAS : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL Richard MONEDERO.

**Absents Excusés représentés :**

NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYBAUX \*

**Mandants et mandataires :**

AGDE : M. Jérôme BONNAFOUX donne pouvoir à M. Louis BENTAJOU, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à M. Stéphane HUGONNET, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Fabrice MUR, M. Alain LEBAUBE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER \* MONTAGNAC : M. Allain JALABERT donne pouvoir à M. Richard MONEDERO \* SAINT-THIBERY : M. Guy AMIEL donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE \*

**Absents Excusés :**

ADISSAN : M. Philippe HUPPE \* AGDE : M. Gérard REY \* AUMES : M. Jean-Marie AT \* CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS \* CAZOLS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ \* LEZIGNAN LA CEBE : M. Rémi BOUYALA \* MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, \* PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christine BAUDIERE \* SAINT PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL \* VIAS : M. Bernard SAUCEROTTE.

**Secrétaire de séance :** M. Stéphane PEPIN-BONET.

**Rapporteur :** M. Stéphane HUGONNET, vice-président délégué au développement économique

- ✓ Vu la délibération du 27 juin 2012 fixant le prix de commercialisation des lots du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « L'Audacieux » à Florensac.
- ✓ Conformément à l'avis de France Domaine en date du 27 mars 2013 sur le prix de cession des lots »

Monsieur le Vice-Président rappelle que le Parc d'Activités Economiques dénommé « L'Audacieux » sur la commune de Florensac est composé de 22 lots allant de 1 000 m<sup>2</sup> à 2 000 m<sup>2</sup> et qu'il dispose d'une connexion en très haut débit par fibre optique.

Monsieur le Rapporteur expose que monsieur GERARD Olivier, gérant de l'entreprise individuelle « GERARD » créée en 1998 est spécialisée dans le secteur de la plomberie de chauffage et implantée à ce jour sur la commune de Florensac et dont la zone de chalandise s'étant sur l'intégralité de l'agglomération et compte, à ce jour, un effectif d'une personne.

Forte d'un chiffre d'affaires en croissance et afin de conforter la réactivité de sa société en termes de dépannage, monsieur GERARD souhaiterait installer l'entrepôt combiné avec un bureau pour sa société sur le PAEHM « L'Audacieux ». Ainsi la société disposera d'un bâtiment professionnel plus fonctionnel pour stocker le matériel. Ce bâtiment professionnel pourrait être combiné avec un logement de fonction si cela est nécessaire.

Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil communautaire de vendre à monsieur GERARD Olivier le lot n°11 d'une superficie de 1 090 m<sup>2</sup> du PAEHM « L'Audacieux » à Florensac aux conditions suivantes dont l'implantation de ce projet permettra à moyen terme la création d'un emploi permanent à l'année :

**Pour le lot n° 11 :**

✓ *Prix au mètre carré :* 47 € H.T./m<sup>2</sup>

*Soit un prix total du lot n° 11 de :* 51 230 € H.T.

*Auquel il convient de rajouter la T.V.A sur la marge d'un montant de 7 967,90 €*

**Soit un prix de vente TTC du lot n° 11 de : 59 197,90 € TTC**

Monsieur le Rapporteur indique que l'acquéreur devra en outre s'acquitter :

- des frais de géomètre d'un montant de 475,14 € T.T.C. par lot ainsi que tous les frais, droits et honoraires pour l'acte de vente

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer sur la cession dudit lot.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

*Où l'exposé de son vice-président délégué au développement économique,  
Après en avoir délibéré,*

**DECIDE A L'UNANIMITE**

- **D'APPROUVER** la vente du lot n°11 d'une superficie de 1 090 m<sup>2</sup> à monsieur GERARD Olivier ou à toute personne morale se substituant à lui que ce dernier pourra désigner sous réserve qu'il en soit associé au prix de 51 230 € HT auquel il convient de rajouter la TVA sur la marge d'un montant de 7 967,90 euros, soit un prix de vente TVA sur la marge comprise de 59 197,90 euros. L'acquéreur devant supporter les droits et honoraires de l'acte de vente ainsi que les frais de géomètre ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, ou son représentant, à signer l'acte authentique à intervenir soit au profit de monsieur GERARD Olivier, soit au profit de toute personne morale que ce dernier se réserve de désigner sous réserve qu'il en soit associé ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **D'ENCAISSER** la somme correspondante sur le budget annexe du PAEHM de « L'Audacieux ».

*Fait et délibéré à Saint-Thibéry les jour, mois et an susdits*

*Le Président,*  
  
**Gilles D'ETTORE**



LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 29 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze et le lundi 29 septembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Saint-Thibéry**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président**.

République Française  
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault  
Arrondissement de Béziers

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil : 55  
En exercice : 55  
Ayant pris part à la délibération : 36

**Date de convocation :**

Mardi 23 septembre 2014

**Affichage effectué le :**

...

**OBJET :**

ZAC «La Capucière» à Bessan :  
acquisition de la parcelle  
cadastrée section BV n°8 d'une  
superficie de 154 m², propriété  
de M. GOMEZ Jean-Joseph  
et de Mme GOMEZ Simone

**N° 001448**

**Question N°2 à l'O.J.**

Réf. : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE  
Domaine et patrimoine 3.1.1 Acquisitions

**Présents :**

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Fabrice MUR \* BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Sylvie LOUBET \* CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE \* FLORENSAC : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA \* NIZAS : M. Daniel RENAUD \* PEZENAS : M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE \* PINET : M. Gérard BARRAU \* POMEROLS : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE \* PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE \* SAINT-THIBERY : Mme Joséphine GROLEAU \* VIAS : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL Richard MONEDERO.

**Absents Excusés représentés :**

NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYLAUX \*

**Mandants et mandataires :**

AGDE : M. Jérôme BONNAFOUX donne pouvoir à M. Louis BENTAJOU, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à M. Stéphane HUGONNET, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Fabrice MUR, M. Alain LEBAUBE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER \* MONTAGNAC : M. Allain JALABERT donne pouvoir à M. Richard MONEDERO \* SAINT-THIBERY : M. Guy AMIEL donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE \*

**Absents Excusés :**

ADISSAN : M. Philippe HUPPE \* AGDE : M. Gérard REY \* AUMES : M. Jean-Marie AT \* CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS \* CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ \* LEZIGNAN LA CEBE : M. Rémi BOUYALA \* MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, \* PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christine BAUDIERE \* SAINT PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL \* VIAS : M. Bernard SAUCEROTTE.

**Secrétaire de séance :** M. Stéphane PEPIN-BONET.

**Rapporteur :** M. Stéphane HUGONNET, vice-président délégué au développement économique

Monsieur le vice-président rappelle que dans le cadre de ses compétences en matière de « création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, touristiques, portuaires ou aéroportuaires d'intérêt communautaire », la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a initié la création d'un nouveau parc d'activités économiques sur le site « La Capucière » à Bessan, située en entrée du territoire communautaire, au croisement d'infrastructures routières et en visibilité de l'autoroute A9.

Cette opération d'aménagement structurante a pour vocation, sur une superficie de 34 ha, l'accueil à court et moyen terme d'entreprises exogènes et endogènes ce qui contribuera à la création d'emplois pour les populations locales, affirmera et complètera le potentiel économique sur le territoire intercommunal.

Monsieur le Rapporteur expose que dans le cadre de cette opération, la Communauté d'Agglomération a pour mission d'assurer la maîtrise du foncier dans le périmètre.

Ainsi, il est proposé d'acquérir la parcelle cadastrée section BV n°8 d'une superficie 154 m<sup>2</sup> appartenant à monsieur GOMEZ Jean-Joseph et madame GOMEZ Simone sur la base du prix fixé par la Brigade d'Evaluation de France Domaine en date du 24 juillet 2013 qui est de 15 € le m<sup>2</sup>, un mémoire valant offre de l'exploitant a été présenté et accepté par les propriétaires au prix défini comme suit :

- une indemnité principale à la valeur proposée par le service de France Domaine, soit 15 € x 154 m<sup>2</sup> = 2 310 € arrondi à 2 400 €,

- une indemnité de remploi de 20 % soit 480 euros

soit un montant total de 2 880 €, les frais d'acte notarié étant à la charge de la CAHM.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer sur cette acquisition.

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

*Où l'exposé de son vice-président délégué au développement économique,  
Après en avoir délibéré,*

#### **DECIDE A L'UNANIMITE**

- **DE FAIRE** l'acquisition de la parcelle cadastrée section BV n°8 appartenant à M. GOMEZ Jean-Baptiste et Mme GOMEZ Simone, d'une superficie de 154 m<sup>2</sup> au prix de 2 880 € auquel il conviendra de rajouter les frais d'actes notariés ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette acquisition ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget annexe de « La Capucière ».

*Fait et délibéré à Saint-Thibéry les jour, mois et an susdits*



*Le Président,*

*Gilles D'ETTORE*



LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 29 SEPTEMBRE 2014

République Française  
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault  
Arrondissement de Béziers

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil : 55  
En exercice : 55  
Ayant pris part à la délibération : 36

**Date de convocation :**

Mardi 23 Septembre 2014

**Affichage effectué le :**

...

**OBJET :**

ZAC «La Capucière» à Bessan :  
acquisition de la parcelle  
cadastrée section BR n°96 d'une  
superficie de 877 m<sup>2</sup>, propriété  
de M. SOFIO Bernard et de son  
épouse Mme SOFIO Véronique  
née PENAS

**N° 001449**

**Question N°3 à l'O.J.**

Réf : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE  
Domaine et patrimoine 3.1.1. Acquisitions

L'an deux mille quatorze et le lundi 29 septembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Saint-Thibéry**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président**.

**Présents :**

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Fabrice MUR \* BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Sylvie LOUBET \* CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE \* FLORENSAC : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA \* NIZAS : M. Daniel RENAUD \* PEZENAS : M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE \* PINET : M. Gérard BARRAU \* POMEROLS : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE \* PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE \* SAINT-THIBERY : Mme Joséphine GROLEAU \* VIAS : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL Richard MONEDERO.

**Absents Excusés représentés :**

NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYBAUX \*

**Mandants et mandataires :**

AGDE : M. Jérôme BONNAFOUX donne pouvoir à M. Louis BENTAJOU, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à M. Stéphane HUGONNET, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Fabrice MUR, M. Alain LEBAUDE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER \* MONTAGNAC : M. Allain JALABERT donne pouvoir à M. Richard MONEDERO \* SAINT-THIBERY : M. Guy AMIEL donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE.

**Absents Excusés :**

ADISSAN : M. Philippe HUPPE \* AGDE : M. Gérard REY \* AUMES : M. Jean-Marie AT \* CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS \* CAZOLS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ \* LEZIGNAN LA CEBE : M. Rémi BOUYALA \* MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, \* PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christine BAUDIERE \* SAINT PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL \* VIAS : M. Bernard SAUCEROTTE.

**Secrétaire de séance :** M. Stéphane PEPIN-BONET.

**Rapporteur :** M. Stéphane HUGONNET, vice-président délégué au développement économique

Monsieur le vice-président rappelle que dans le cadre de ses compétences en matière de « création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, touristiques, portuaires ou aéroportuaires d'intérêt communautaire », la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a initié la création d'un nouveau parc d'activités économiques sur le site « La Capucière » à Bessan, située en entrée du territoire communautaire, au croisement d'infrastructures routières et en visibilité de l'autoroute A9.

Cette opération d'aménagement structurante a pour vocation, sur une superficie de 34 ha, l'accueil à court et moyen terme d'entreprises exogènes et endogènes ce qui contribuera à la création d'emplois pour les populations locales, affirmera et complètera le potentiel économique sur le territoire intercommunal.

Monsieur le Rapporteur expose que dans le cadre de cette opération, la Communauté d'Agglomération a pour mission d'assurer la maîtrise du foncier dans le périmètre. Ainsi, il est proposé d'acquérir la parcelle cadastrée section BR n°96 BR d'une superficie 877 m<sup>2</sup> appartenant à monsieur SOFIO Bernard et madame SOFIO Véronique née PENAS.

Cette propriété bénéficie d'un traitement en enrobé confiant à cette parcelle un statut privilégié justifiant un prix d'acquisition supérieur à celui fixé dans l'évaluation en date du 24 juillet 2013 de la Brigade d'Evaluation de France Domaine qui est 15 € le m<sup>2</sup>.

C'est dans ce cadre qu'il est proposé l'acquisition amiable de la parcelle cadastrée section BR n°96 au prix négocié de 15 € le m<sup>2</sup> + 5 € d'indemnités en raison de l'aménagement présent sur cette parcelle, pour un montant total de 17 540 €, les frais d'acte notarié étant à la charge de la CAHM.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer sur cette acquisition.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président délégué au développement économique,  
Après en avoir délibéré,*

#### DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE FAIRE** l'acquisition de la parcelle cadastrée section BR n°96 appartenant à M. SOFIO Bernard et Mme SOFIO Véronique née PENAS, d'une superficie de 877 m<sup>2</sup> au prix de 17 540 € auquel il conviendra de rajouter les frais d'actes notariés ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette acquisition ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget annexe de « La Capucière ».

*Fait et délibéré à Saint-Thibéry les jour, mois et an susdits*



*Le Président,*

*Gilles D'ETTORE*



LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 29 SEPTEMBRE 2014

République Française  
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault  
Arrondissement de Béziers

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil : 55  
En exercice : 55  
Ayant pris part à la délibération : 36

Date de convocation :  
Mardi 23 Septembre 2014

Affichage effectué le :  
...

**OBJET :**

ZAC «La Capucière» à Bessan -  
acquisition de la parcelle  
cadastrée section BV n°33 d'une  
superficie de 4 946 m<sup>2</sup>  
appartenant à M. GRIMALT  
Jean-Baptiste (nu propriétaire)  
et Mme GOUDOU Daisy  
(usufruitière) :  
délibération modificative

**N° 001450**

**Question N°4 à l'O.J.**

Réf. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE  
Domaine et patrimoine 3.1.1. Acquisitions

L'an deux mille quatorze et le lundi 29 septembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Saint-Thibéry**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président**.

**Présents :**

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Fabrice MUR \* BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Sylvie LOUBET \* CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE \* FLORENSAC : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA \* NIZAS : M. Daniel RENAUD \* PEZENAS : M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE \* PINET : M. Gérard BARRAU \* POMEROLS : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE \* PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE \* SAINT-THIBERY : Mme Joséphine GROLEAU \* VIAS : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL Richard MONEDERO.

**Absents Excusés représentés :**

NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYBAUX \*

**Mandants et mandataires :**

AGDE : M. Jérôme BONNAFOUX donne pouvoir à M. Louis BENTAJOU, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à M. Stéphane HUGONNET, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Fabrice MUR, M. Alain LEBAUDE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER \* MONTAGNAC : M. Allain JALABERT donne pouvoir à M. Richard MONEDERO \* SAINT-THIBERY : M. Guy AMIEL donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE \*

**Absents Excusés :**

ADISSAN : M. Philippe HUPPE \* AGDE : M. Gérard REY \* AUMES : M. Jean-Marie AT \* CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS \* CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ \* LEZIGNAN LA CEBE : M. Rémi BOUYALA \* MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, \* PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christine BAUDIÈRE \* SAINT PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL \* VIAS : M. Bernard SAUCEROTTE.

**Secrétaire de séance :** M. Stéphane PEPIN-BONET.

**Rapporteur :** M. Stéphane HUGONNET, vice-président délégué au développement économique

Monsieur le Vice-Président rappelle que dans le cadre de la création d'un nouveau parc d'activités économiques sur le site « La Capucière » à Bessan et de son programme d'aménagement, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a pour mission d'en assurer la maîtrise foncière.

Aussi, le Conseil communautaire par délibération du 3 février 2014 avait approuvé l'acquisition de la parcelle cadastrée section BV n° 33 appartenant en nue-propriété à monsieur GRIMALT Jean-Baptiste et en usufruit à madame GOUDOU Daisy.

Il s'agit de l'unique parcelle dans le périmètre de la ZAC sur laquelle habitent le nu-propriétaire et l'usufruitière et dont le projet porté par la Communauté d'agglomération va provoquer leur déménagement. Dès lors, il a été primordial de trouver un accord amiable avec ces personnes.

Sur cette parcelle de 4 946 m<sup>2</sup> sont édifiés deux bâtiments à usage d'habitation d'une surface approximative de 235 m<sup>2</sup>. Le prix d'acquisition de cet ensemble immobilier est de 500 000 €. Ce prix est composé de l'indemnité principale fixée à 400.000 € (conformément à l'avis de la Brigade d'Evaluation de France Domaine en date du 31 juillet 2013) auquel s'ajoute une indemnité accessoire de 100 000 €.

Il convient de préciser que les frais d'acte notarié seront à la charge de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Monsieur le Rapporteur indique que l'étude de Maître Boussot-Paladel, notaire à Marseillan, qui représente les deux parties, a informé la Communauté d'Agglomération par courrier électronique en date du 8 juillet 2014, de la nécessité de modifier notre délibération initiale afin de faciliter le déménagement de monsieur GRIMALT et de madame GOUDOU. En effet, ces deux personnes sont dans l'incapacité de libérer leur logement à la signature de l'acte authentique et sollicitent par conséquent un différé de jouissance d'une durée maximale de six mois à compter du versement du prix par la CAHM. En guise de garantie, la somme de 30 000 € sur le prix de vente sera séquestrée chez le notaire et servira le cas échéant au paiement d'une astreinte pour chaque jour de retard.

Par conséquent, pour répondre à cette demande de différé de jouissance qui constitue un changement des conditions de la vente, il est nécessaire de modifier la délibération n° 001312 adoptée en séance du Conseil communautaire du 3 février 2014.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à se prononcer.


## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président délégué au développement économique,  
Après en avoir délibéré,*

### DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE CONFIRMER** l'acquisition de la parcelle cadastrée section BV n°33 appartenant à M. GRIMALT Jean-Baptiste (nu propriétaire) et Mme GOUDOU Daisy (usufruitière), d'une superficie de 4 946 m<sup>2</sup> au prix de 500 000 €, les frais d'actes notariés étant à la charge de la CAHM ;
- **D'ACCEPTER** un différé de jouissance d'une durée maximale de six mois à compter du versement du prix par la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;
- **D'AUTORISER** la mise sous séquestre chez le notaire en guise de garantie de la somme de 30 000 € qui servira le cas échéant d'une astreinte pour chaque jour de retard ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette acquisition ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget annexe de « La Capucière » de la CAHM.

*Fait et délibéré à Saint-Thibéry les jour, mois et an susdits*

*Le Président,*  
  
**Gilles D'ETTORE**





LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 29 SEPTEMBRE 2014

République Française  
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault  
Arrondissement de Béziers

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil : 55  
En exercice : 55  
Ayant pris part à la délibération : 36

**Date de convocation :**

Mardi 23 Septembre 2014

**Affichage effectué le :**

...

**OBJET :**

Hameau agricole de Saint-Thibéry - réalisation d'une aire de lavage et de remplissage collectif avec dispositif de traitement des effluents phytosanitaires : lancement du Dossier de Consultation des Entreprises

**N° 001451**

**Question N°5 à l'O.J.**

Réf. : PLANIFICATION, AGRICULTURE &  
PROSPECTIVE  
Commande publique 1.1.1. marchés publics

L'an deux mille quatorze et le lundi 29 septembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Saint-Thibéry**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président**.

**Présents :**

**AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Fabrice MUR \* **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Sylvie LOUBET \* **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE \* **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA \* **NIZAS** : M. Daniel RENAUD \* **PEZENAS** : M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE \* **PINET** : M. Gérard BARRAU \* **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE \* **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE \* **SAIN'T-THIBERY** : Mme Joséphine GROLEAU \* **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL Richard MONEDERO.

**Absents Excusés représentés :**

**NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYAux \*

**Mandants et mandataires :**

**AGDE** : M. Jérôme BONNAFOUX donne pouvoir à M. Louis BENTAJOU, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à M. Stéphane HUGONNET, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Fabrice MUR, M. Alain LEBAUBE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER \* **MONTAGNAC** : M. Allain JALABERT donne pouvoir à M. Richard MONEDERO \* **SAIN'T-THIBERY** : M. Guy AMIEL donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE \*

**Absents Excusés :**

**ADISSAN** : M. Philippe HUPPE \* **AGDE** : M. Gérard REY \* **AUMES** : M. Jean-Marie AT \* **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS \* **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ \* **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA \* **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, \* **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christine BAUDIERE \* **SAIN'T PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL \* **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE.

**Secrétaire de séance** : M. Stéphane PEPIN-BONET.

**Rapporteur** : M. Stéphane HUGONNET, Vice-Président délégué au développement économique

Monsieur le vice-Président rappelle que l'activité économique viticole et agricole représente une place importante sur notre territoire, aussi la Communauté d'agglomération ayant pour objectif premier de soutenir son développement économique a, pour ce faire, en accord avec la commune de Saint-Thibéry, reconnu d'Intérêt communautaire le Hameau agricole de Saint-Thibéry (séance du Conseil communautaire du 24 janvier 2011) dont la vocation première est de permettre aux agriculteurs de construire des bâtiments d'exploitation agricole pour le stockage du matériel agricole et dans certains cas bien précis de construire un bâtiment à usage d'habitation.

Les travaux du Hameau agricole de Saint-Thibéry ont été finalisés au printemps 2014 et les premiers agriculteurs construisent actuellement leurs hangars.

Dans ce cadre, monsieur le Rapporteur expose que la Communauté d'agglomération doit réaliser une aire de lavage et de remplissage des pulvérisateurs pour les agriculteurs du Hameau agricole.

Ainsi, il propose aux membres du Conseil communautaire de lancer une consultation sous forme de procédure adaptée considérant que le montant estimatif des travaux s'élève à la somme de 162 242 € HT.

Il indique que le Dossier de consultation des Entreprises est constitué des lots suivants :

- ✓ Lot 1 « Terrassement généraux – Voirie – Réseaux humides – Réseaux secs – Clôture » pour un montant de 96 942 € HT
- ✓ Lot 2 « Maçonnerie générale – Génie civil » pour un montant de 18 500 € HT
- ✓ Lot 3 « Equipements hydrauliques, électromécaniques, Electriques et automatismes » pour un montant de 46 800 € HT

Monsieur le Rapporteur précise que cette aire de lavage sera gérée par les agriculteurs.

Il indique également qu'une subvention de 104 854 € (64,6 %) a été accordée par l'Agence de l'Eau, et 14 176,10 € (8,7 %) par le Département de l'Hérault.

L'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué au développement économique,  
Après en avoir délibéré,*

### DECIDE A L'UNANIMITE

- ✓ **DE LANCER** une consultation sous forme de procédure adaptée ;
- ✓ **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer les marchés à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- ✓ **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

*Fait et délibéré à Saint-Thibéry les jour, mois et an susdits*

*Le Président,*  
  
**Gilles D'ETTORE**

The image shows a blue circular official stamp of the Communauté d'Agglomération Méditerranée Occidentale (CAHM) with a signature in black ink over it. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION MEDITERRANEE OCCIDENTALE' and 'HERAULT MEDITERRANEE OCCIDENTALE'.



LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 29 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze et le lundi 29 septembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Saint-Thibéry**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président**.

République Française  
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault  
Arrondissement de Béziers

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil : 55

En exercice : 55

Ayant pris part à la délibération : 36

**Date de convocation :**

Mardi 23 Septembre 2014

**Affichage effectué le :**

...

**OBJET :**

Réseau CAP'BUS -  
compensation des voyages  
réalisés par les titulaires  
d'un titre ZAZIMUT  
en juillet et août 2014 :  
convention entre la CAHM  
et Hérault Transport

**N° 001452**

**Question N°6 à l'O.J.**

Réf. : TRANSPORTS & DEPLACEMENTS  
Conventions de mandat 1.3.1. délibérations  
autorisant la signature des conventions

**Présents :**

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Fabrice MUR \* BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONNET, Mmes Laurence THOMAS, Sylvie LOUBET \* CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE \* FLORENSAC : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA \* NIZAS : M. Daniel RENAUD \* PEZENAS : M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE \* PINET : M. Gérard BARRAU \* POMEROLS : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE \* PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE \* SAINT-THIBERY : Mme Joséphine GROLEAU \* VIAS : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL Richard MONEDERO.

**Absents Excusés représentés :**

NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYLAUX \*

**Mandants et mandataires :**

AGDE : M. Jérôme BONNAFOUX donne pouvoir à M. Louis BENTAJOU, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à M. Stéphane HUGONNET, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Fabrice MUR, M. Alain LEBAUDE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER \* MONTAGNAC : M. Allain JALABERT donne pouvoir à M. Richard MONEDERO \* SAINT-THIBERY : M. Guy AMIEL donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE \*

**Absents Excusés :**

ADISSAN : M. Philippe HUPPE \* AGDE : M. Gérard REY \* AUMES : M. Jean-Marie AT \* CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS \* CAZOULES D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ \* LEZIGNAN LA CEBE : M. Rémi BOUYALA \* MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, \* PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christine BAUDIERE \* SAINT PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL \* VIAS : M. Bernard SAUCEROTTE.

**Secrétaire de séance :** M. Stéphane PEPIN-BONNET.

**Rapporteur :** M. Christian THERON, vice-président délégué au Transport

Monsieur le Vice-Président rappelle que dans le cadre de sa politique jeunesse, le Comité syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Hérault a souhaité favoriser la mobilité des jeunes héraultais y compris pendant la période de vacances.

Ainsi, par délibération en date du 6 décembre 2013, le Comité syndical a acté de la prolongation de validité de l'abonnement scolaire ZAZIMUT en juillet et août 2014 (du 3 juillet 2014 au 31 août 2014) pour les bénéficiaires du 3<sup>ème</sup> trimestre scolaire. Cet abonnement permet aux jeunes de circuler sans supplément sur les lignes du réseau départemental Hérault transport ainsi que sur les lignes des réseaux urbains partenaires.

Dans ce cadre, il a été convenu que le syndicat compense aux agglomérations les voyages estivaux réalisés par les abonnés ZAZIMUT sur les lignes de leur réseau. Ce dispositif concerne 31 collégiens et lycéens pour leur besoins en déplacements, à l'échelle du département mais aussi à l'échelle du territoire de la Communauté d'agglomération et notamment de l'ensemble des activités de loisirs, culturelles et sportives proposées sur les communes membres durant cette période estivale.

Cette extension devant faire l'objet de compensations financières avec les agglomérations partenaires, il est proposé aux membres du Conseil communautaire de passer avec Hérault Transport une convention qui définit les modalités du partenariat et qui fixe notamment le montant de la compensation financière pour la CAHM à la somme de 1 860 € T.T.C., conformément à la disposition adoptée par la Communauté d'agglomération et arrêté dans l'avenant n°3 de la DSP Transport pour la compensation, au délégataire du réseau CAP'BUS des titres ZAZIMUT en période scolaire.

L'Assemblée délibérante est invitée à autoriser son Président à signer la convention définissant les modalités de ce partenariat.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué aux transports,  
Après en avoir délibéré,*

### DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** la convention avec Hérault Transport pour la compensation des voyages réalisés par les titulaires d'un titre ZAZIMUT en juillet et en août 2014 sur le réseau urbain CAP BUS ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PERCEVOIR** sur le Budget annexe du Transport la somme de 1 860 € correspondant au montant de la compensation financière.

*Fait et délibéré à Saint-Thibéry les jour, mois et an susdits*

*Le Président,*



*Gilles D'ETTORE*



LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 29 SEPTEMBRE 2014

République Française  
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault  
Arrondissement de Béziers

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil : 55  
En exercice : 55  
Ayant pris part à la délibération : 36

Date de convocation :  
Mardi 23 Septembre 2014

Affichage effectué le :

...

**OBJET :**

Avenant n°2 au PAT  
et modification du règlement n°5  
des aides de la CAHM pour la  
suppression des aides apportées  
à la catégorie des Propriétaires  
Occupants «Modestes» pour les  
travaux d'économie d'énergie

**N° 001453**

**Question N°7 à l'O.J.**

Réf. : HABITAT  
Convention de mandat I.3.1.  
délibérations autorisant la signature des  
avenants

L'an deux mille quatorze et le lundi 29 septembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Saint-Thibéry**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président**.

**Présents :**

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Fabrice MUR \* BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Sylvie LOUBET \* CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE \* FLORENSAC : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA \* NIZAS : M. Daniel RENAUD \* PEZENAS : M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE \* PINET : M. Gérard BARRAU \* POMEROLS : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE \* PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE \* SAINT-THIBERY : Mme Joséphine GROLEAU \* VIAS : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL Richard MONEDERO.

**Absents Excusés représentés :**

NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYAUX \*

**Mandants et mandataires :**

AGDE : M. Jérôme BONNAFOUX donne pouvoir à M. Louis BENTAJOU, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à M. Stéphane HUGONNET, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Fabrice MUR, M. Alain LEBAUDE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER \* MONTAGNAC : M. Allain JALABERT donne pouvoir à M. Richard MONEDERO \* SAINT-THIBERY : M. Guy AMIEL donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE \*

**Absents Excusés :**

ADISSAN : M. Philippe HUPPE \* AGDE : M. Gérard REY \* AUMES : M. Jean-Marie AT \* CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS \* CAZOLS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ \* LEZIGNAN LA CEBE : M. Rémi BOUYALA \* MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, \* PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christine BAUDIERE \* SAINT PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL \* VIAS : M. Bernard SAUCEROTTE.

**Secrétaire de séance :** M. Stéphane PEPIN-BONET.

**Rapporteur :** M. Stéphane PEPIN-BONET, vice-président délégué à l'habitat

Monsieur le Vice-Président rappelle que dans le cadre de la délégation des aides à la pierre sur le Parc de logements privés, la Communauté d'agglomération a adopté en séance du Conseil communautaire le 3 février 2014 son Programme d'Actions Territorial (PAT) qui définit les dispositions et actions qui sont mises en œuvre dans l'année pour la réalisation de ces objectifs. Le PAT constitue le support de l'évolution du volet « habitat privé » du PLHI au vu des orientations de l'Anah, des enjeux et des objectifs du territoire pour l'habitat privé.

Concernant les Propriétaires Occupants, les priorités d'intervention et les critères de sélectivité des projets pour 2014 se déclinent de la façon suivante :

- les travaux de réhabilitation avec une priorité aux travaux d'économie d'énergie
- les sorties d'insalubrité et de péril
- les travaux de mise aux normes d'habitabilité
- les travaux pour le maintien à domicile, l'adaptation au handicap et au vieillissement de la population
- les travaux d'élimination ou d'isolation des peintures et revêtements contenant des sels de plomb (saturnisme)
- de plus, développer une offre en accession abordable représente un enjeu pour le devenir des centres anciens de notre territoire.

Devant la montée en charge du programme Habiter Mieux due à la forte demande des propriétaires ayant pour conséquence de créer des tensions sur le Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique (FART), l'Anah a modifié quelques règles (cf. circulaire du 9 juillet 2014). L'une d'elles consiste en la suppression de la catégorie des Propriétaires Occupants « modestes » (plafonds de ressources Anah).

Ainsi, le Programme d'Actions Territorial s'en trouve donc modifié dans le cadre des modalités financières d'intervention :

« Conformément à la circulaire C 2014-02 de l'Anah, les propriétaires occupants « modestes », dont le logement nécessite uniquement une rénovation énergétique, ne pourront plus faire l'objet de décisions favorables à partir du dernier trimestre 2014, soit au 1<sup>er</sup> octobre, et ce jusqu'à la fin de l'année 2014.

Les Propriétaires Occupants « modestes » restent toujours subventionnables dans le cadre de travaux d'autonomie, travaux lourds, ou encore sur un logement indigne. »

Et par voie de conséquence, le règlement des aides de la CAHM est modifié comme suit :

« Les propriétaires très modestes uniquement sont éligibles à cette aide. »

Les membres du Conseil communautaire sont invités à approuver l'Avenant n°2 au Programme d'Actions Territorial 2014 portant sur le Parc de logements privés ainsi que le règlement n°5 des aides de la CAHM pour la suppression des aides apportées à la catégorie des Propriétaires Occupants « Modestes » pour les travaux d'économie d'énergie.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président/ou son Vice-Président délégué à l'Habitat,  
Après en avoir délibéré,*

### DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** l'Avenant n°2 au Programme d'Actions Territorial 2014 portant sur le Parc de logements privés et permettra ainsi d'engager les dossiers de demande de subvention des propriétaires qui réhabilitent leurs logements ;
- **D'APPROUVER** le règlement n°5 des aides de la CAHM pour la suppression des aides apportées à la catégorie des Propriétaires Occupants « Modestes » pour les travaux d'économie d'énergie ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM ou son Représentant à signer les pièces se rapporter au dossier.

*Fait et délibéré à Saint-Thibéry les jour, mois et an susdits*

*Le Président,*  
  
**Gilles D'ETTORE**



LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

République Française  
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault  
Arrondissement de Béziers

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil : 55  
En exercice : 55  
Ayant pris part à la délibération : 36

**Date de convocation :**  
Mardi 23 Septembre 2014

**Affichage effectué le :**  
...

**OBJET :**

Avenant à la convention  
d'Opération Programmée  
d'Amélioration de l'Habitat  
(OPAH) : ajout d'une liste de  
copropriétés en difficulté

**N° 001454**

**Question N°8 à l'O.J.**

Réf. : HABITAT  
Convention de mandat 1.3.1  
délibérations autorisant la signature  
des avenants

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

**SEANCE DU LUNDI 29 SEPTEMBRE 2014**

**L'an deux mille quatorze et le lundi 29 septembre à dix-huit heures.**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Saint-Thibéry**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président.**

**Présents :**

**AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Fabrice MUR \* **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Sylvie LOUBET \* **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE \* **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA \* **NIZAS :** M. Daniel RENAUD \* **PEZENAS :** M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE \* **PINET :** M. Gérard BARRAU \* **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE \* **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE \* **SAIN'T-THIBERY :** Mme Joséphine GROLEAU \* **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL Richard MONEDERO.

**Absents Excusés représentés :**

**NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYAUX \*

**Mandants et mandataires :**

**AGDE :** M. Jérôme BONNAFOUX donne pouvoir à M. Louis BENTAJOU, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à M. Stéphane HUGONNET, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Fabrice MUR, M. Alain LEBAUDE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER \* **MONTAGNAC :** M. Allain JALABERT donne pouvoir à M. Richard MONEDERO \* **SAIN'T-THIBERY :** M. Guy AMIEL donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE \*

**Absents Excusés :**

**ADISSAN :** M. Philippe HUPPE \* **AGDE :** M. Gérard REY \* **AUMES :** M. Jean-Marie AT \* **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS \* **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ \* **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA \* **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, \* **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christine BAUDIERE \* **SAIN'T PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL \* **VIAS :** M. Bernard SAUCEROTTE.

**Secrétaire de séance :** M. Stéphane PEPIN-BONET.

**Rapporteur :** M. Stéphane PEPIN-BONET, vice-président délégué à l'habitat

Monsieur le Vice-Président rappelle qu'une étude pré-opérationnelle a été menée sur le territoire intercommunal qui a permis d'analyser et d'évaluer avec précision les besoins et donc les outils à mettre en œuvre pour adapter au mieux les objectifs nationaux de l'Anah aux pratiques développées sur le territoire dans le cadre du bâti dégradé. C'est pourquoi, il a été mis en place une OPAH RU multi-sites avec volet THIRORI (Traitement de l'Habitat Insalubre Remédiable ou dangereux et des Opérations de Restauration Immobilière) ou volet RHI (Résorption de l'Habitat Insalubre et Irrémédiable ou dangereux).

Monsieur le Vice-Président expose que pour pouvoir financer une copropriété dégradée dans le cadre des aides de l'Anah, celle-ci doit être identifiée dans la convention d'Opération Programme d'Amélioration de l'Habitat ou faire l'objet d'un arrêté de péril. Par conséquent, suite aux résultats de l'étude pré-opérationnelle, à une étude statistique menée grâce aux fichiers FILOCOM, ainsi qu'à un repérage de terrain, une quarantaine de petites copropriétés ont été identifiées comme étant en difficulté dans le centre ancien d'Agde. En effet, ces copropriétés cumulent des dysfonctionnements sur le plan technique, financier, social et administratif.

Ainsi, dans le cadre de l'OPAH, elles pourront faire l'objet d'un diagnostic complet et seront accompagnées par l'équipe de suivi-animation (assistance au redressement de la gestion, montage du dossier de demande de subvention...).

Une liste détaillée de copropriétés en difficulté est proposée à l'approbation des membres du Conseil communautaire par Avenant à la convention d'OPAH, non exhaustive, qui pourra être complétée ou modifiée par avenant.

<ul style="list-style-type: none"><li>. 9 rue Saint Sever – LI 242</li><li>. 5 rue Saint Sever – LI 244</li><li>. 32 rue Jean Roger – LI 80</li><li>. 11 rue André Chassefière – LI 23</li><li>. 4 rue Balthazar Jordan – LI 318</li><li>. 21 rue de la fraternité – LI 418</li><li>. 19 rue Basse – LI 461</li><li>. 3 rue de la République – LI 553</li><li>. 1 rue du Bourg – LI 68</li><li>. 19 rue de la Poissonnerie – LI 279</li><li>. 16 rue Saint Sever – LI 289</li><li>. 11 rue Berthelot – LI 335</li><li>. 24 rue de la Poissonnerie – LI 429</li><li>. 5 impasse de la Poissonnerie – LI 453</li><li>. rue Basse – LI 465</li><li>. 46 rue de l'Amour – LI 172</li><li>. 12 rue André Chassefière – LI 6</li><li>. 2/6/28 rue Honoré Muratet – LD 476</li><li>. 1 rue de la Ville – LD 172</li><li>. 8 rue Terrisse – LD 103</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>. 33 rue Jean Roger – LD 335</li><li>. 2 rue André Chassefière – LD 441</li><li>. 24 rue Honoré Muratet – LD 4</li><li>. 20 rue de la Casemate – LD 205</li><li>. 5 rue Cassan – LD 363</li><li>. 12 rue Louis Bages – LD 444</li><li>. 8 rue du Colonel Bernard – LD 8</li><li>. 14 rue Terrisse – LD 99</li><li>. 15 rue du 4 Septembre – LD 208</li><li>. 47 rue de l'amour – LI 102</li><li>. 52 rue de l'amour – LI 147</li><li>. 57 rue de l'amour – LI 117</li><li>. 61 rue de l'amour – LI 119</li><li>. 54 rue Jean Roger – LI 114</li><li>. 44 rue de l'amour – LI 173</li><li>. 38 rue de l'amour – LI 178</li><li>. 36 rue de l'amour – LI 179</li><li>. 34 rue de l'amour – LI 187</li><li>. 22 rue de l'amour – LI 198-199-209-210</li></ul>
--	--

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer sur l'approbation de l'Avenant n°2 à la convention d'OPAH, volet THIRORI ou RHI Hérault Méditerranée.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué à l'Habitat,  
Après en avoir délibéré,*

### DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** l'Avenant n°2 à la convention d'OPAH, volet THIRORI ou RHI Hérault Méditerranée ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM ou son Représentant à signer les pièces se rapporter au dossier.

*Fait et délibéré à Saint-Thibéry les jour, mois et an susdits*

*Le Président,*  
  
**Gilles D'ETTORE**







LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

République Française  
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault  
Arrondissement de Béziers

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil : 55  
En exercice : 55  
Ayant pris part à la délibération : 36

**Date de convocation :**

Mardi 23 Septembre 2014

**Affichage effectué le :**

...

**OBJET :**

Garantie d'emprunt du  
programme de 18 logements  
locatifs sociaux «résidence Le  
Gianni» (VEFA) à Agde réalisé  
par l'OPH de Sète

**N° 001455**

**Question N°9 à l'O.J.**

Réf. : HABITAT  
Emprunts 7.3.3. Garanties d'emprunts

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

**SEANCE DU LUNDI 29 SEPTEMBRE 2014**

**L'an deux mille quatorze et le lundi 29 septembre à dix-huit heures.**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Saint-Thibéry**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président.**

**Présents :**

**AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJO, Mme Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Fabrice MUR \* **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Sylvie LOUBET \* **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE \* **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA \* **NIZAS :** M. Daniel RENAUD \* **PEZENAS :** M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE \* **PINET :** M. Gérard BARRAU \* **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE \* **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE \* **SAINT-THIBERY :** Mme Joséphine GROLEAU \* **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL Richard MONEDERO.

**Absents Excusés représentés :**

**NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYAUX \*

**Mandants et mandataires :**

**AGDE :** M. Jérôme BONNAFOUX donne pouvoir à M. Louis BENTAJO, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à M. Stéphane HUGONNET, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Fabrice MUR, M. Alain LEBAUBE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER \* **MONTAGNAC :** M. Allain JALABERT donne pouvoir à M. Richard MONEDERO \* **SAINT-THIBERY :** M. Guy AMIEL donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE \*

**Absents Excusés :**

**ADISSAN :** M. Philippe HUPPE \* **AGDE :** M. Gérard REY \* **AUMES :** M. Jean-Marie AT \* **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS \* **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ \* **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA \* **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, \* **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christine BAUDIERE \* **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL \* **VIAS :** M. Bernard SAUCEROTTE.

**Secrétaire de séance :** M. Stéphane PEPIN-BONET.

**Rapporteur :** M. Stéphane PEPIN-BONET, vice-président délégué à l'habitat

- Vu l'article L 5111-4 et les articles L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'article R 221-19 du code monétaire et financier ;
- Vu l'article 2298 du Code civil ;
- Vu l'article L 441-1 du Code de la Construction et de l'habitation, la CAHM, en sa qualité de garant, se réserve l'attribution d'un quota de logement neuf dans le programme. Ce quota est le résultat d'un prorata calculé entre les divers garantis et jouant, au maximum sur 20 % des logements construits ;
- Vu la délibération du Conseil communautaire du 13 décembre 2005 se prononçant favorablement sur le principe de l'intervention de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée pour l'attribution de garantie d'emprunt pour les opérations de logements sociaux,
- Vu la délibération du conseil communautaire du 23 septembre 2013 se prononçant favorablement sur le principe de garantir à 100% les emprunts de tous les bailleurs sociaux autres qu' Hérault Habitat qui montent leurs opérations en VEFA (Vente en État Futur d'Achèvement)

Monsieur le Vice-Président expose que **l'OPH DE SETE**, après accord de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour l'octroi de prêts nécessaires au financement de l'opération de **18 logements locatifs sociaux « Résidence GIANNI (VEFA) »**, située 1 rue du Saphir à **AGDE**, représentant un coût total d'opération de 1 781 865 €, sollicite la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée pour garantir ces prêts à hauteur de 100 % du montant total des emprunts, soit 1 407 653 €.

→ **224 167 € représentant 100% du prêt PLAI Construction sur 40 ans au taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt -20 pdb (point de base) [soit à titre indicatif 1 %-0,20 % = 0,80 %]**

La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de **224 167 €** en prêt PLAI Construction, représentant **100 %** du montant que **l'OPH DE SETE** se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Les caractéristiques du prêt **PLAI Construction** consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- Montant du Prêt : **224 167 €**
- Durée de la période de préfinancement : **9 mois**
- Durée de la période d'amortissement : **40 ans**
- Périodicité des échéances : **annuelle**
- Commission d'instruction : **0 €**
- Index : **Livret A**
- Taux d'intérêt actuariel annuel : **Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt -20 pdb** Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %
- Valeur de l'indice de référence : **1,05 %**
- Profil d'amortissement : **amortissement déduit à l'échéance**  
*Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.*
- Modalité de révision : **Double Révisabilité Limitée (DL)**
- Taux de progressivité des échéances : **0 %**

→ **106 879 € en prêt PLAI Foncier sur 50 ans au taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt -20 pdb (point de base) [soit à titre indicatif 1 %-0,20 % = 0,80 %]**

La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de **106 879 €** en prêt PLAI Foncier, représentant **100 %** du montant que **l'OPH DE SETE** se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Les caractéristiques du prêt **PLAI Foncier** consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- Montant du Prêt : **106 879€**
- Durée de la période de préfinancement : **9 mois**
- Durée de la période d'amortissement : **50 ans**
- Périodicité des échéances : **annuelle**
- Commission d'instruction : **0 €**
- Index : **Livret A**
- Taux d'intérêt actuariel annuel : **Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt -20 pdb** Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %
- Valeur de l'indice de référence : **1,05 %**
- Profil d'amortissement : **amortissement déduit à l'échéance**  
*Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.*
- Modalité de révision : **Double Révisabilité Limitée (DL)**
- Taux de progressivité des échéances : **0 %**

➔ **738 419 € en prêt PLUS Construction sur 40 ans au taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +60 pdb (point de base) [soit à titre indicatif 1 %+0,60 % = 1,60 %]**

La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de **738 419 €** en prêt PLUS Construction, représentant **100 %** du montant que **l'OPH DE SETE** se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Les caractéristiques du prêt **PLUS Construction** consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- Montant du Prêt : **738 419 €**
- Durée de la période de préfinancement : **9 mois**
- Durée de la période d'amortissement : **40 ans**
- Périodicité des échéances : **annuelle**
- Commission d'instruction : **0 €**
- Index : **Livret A**
- Taux d'intérêt actuariel annuel : **Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +60 pdb** Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %
- Valeur de l'indice de référence : **1,85 %**
- Profil d'amortissement : **amortissement déduit à l'échéance**  
Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.
- Modalité de révision : **Double Révisabilité Limitée (DL)**
- Taux de progressivité des échéances : **0 %**

➔ **338 188 € en prêt PLUS Foncier sur 50 ans au taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +60 pdb (point de base) [soit à titre indicatif 1 %+0,60 % = 1,60 %]**

La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de **338 188 €** en prêt PLUS Foncier, représentant **100 %** du montant que **l'OPH DE SETE** se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Les caractéristiques du prêt **PLUS Foncier** consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- Montant du Prêt : **338 188€**
- Durée de la période de préfinancement : **9 mois**
- Durée de la période d'amortissement : **50 ans**
- Périodicité des échéances : **annuelle**
- Commission d'instruction : **0 €**
- Index : **Livret A**
- Taux d'intérêt actuariel annuel : **Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +60 pdb** Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
- Valeur de l'indice de référence : **1,85 %**
- Profil d'amortissement : **amortissement déduit à l'échéance**  
Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.
- Modalité de révision : **Double Révisabilité Limitée (DL)**
- Taux de progressivité des échéances : **0 %**

La garantie de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est accordée pour la durée totale des prêts, jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuelles dues par l'OPH DE SETE dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée s'engage à se substituer à l'OPH DE SETE pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.

## **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué à l'habitat,  
Après en avoir délibéré,*

### **DECIDE A L'UNANIMITE**

- **D'ATTRIBUER** la garantie d'emprunt pour l'opération de construction de 18 logements locatifs sociaux « Résidence Le GIANNI » (VEFA) à **AGDE** selon les modalités définies ci-dessus ;
- **DE S'ENGAGER** pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ces prêts ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre la *Caisse des Dépôts et Consignations* et l'**OPH DE SETE** ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ces garanties ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

*Fait et délibéré à Saint-Thibéry les jour, mois et an susdits*

*Le Président,*  
  
**Gilles D'ETTORE**

The image shows a blue circular official stamp of the Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION' at the top and 'HERAULT MEDITERRANEE' at the bottom, with a central emblem. A large, stylized signature in black ink is written over the stamp and extends downwards and to the left.



LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 29 SEPTEMBRE 2014

République Française  
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault  
Arrondissement de Béziers

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil : 55  
En exercice : 55  
Ayant pris part à la délibération : 36

Date de convocation :  
Mardi 23 Septembre 2014

Affichage effectué le :

...

**OBJET :**

Etude stratégique des digues  
de la Peyne sur la traversée  
de Pézenas : sollicitation  
de participation financière par la  
commune (annule et remplace la  
délibération du 15/07/2013)

**N° 001456**

**Question N°10 à l'O.J.**

Réf. : ENVIRONNEMENT  
Contributions budgétaire 7.6.3. Autres  
contributions budgétaires et participations

L'an deux mille quatorze et le lundi 29 septembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Saint-Thibéry**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président**.

**Présents :**

**AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Fabrice MUR \* **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Sylvie LOUBET \* **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE \* **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA \* **NIZAS** : M. Daniel RENAUD \* **PEZENAS** : M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE \* **PINET** : M. Gérard BARRAU \* **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE \* **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE \* **SAIN'T-THIBERY** : Mme Joséphine GROLEAU \* **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL Richard MONEDERO.

**Absents Excusés représentés :**

**NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYLAUX \*

**Mandants et mandataires :**

**AGDE** : M. Jérôme BONNAFOUX donne pouvoir à M. Louis BENTAJOU, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à M. Stéphane HUGONNET, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Fabrice MUR, M. Alain LEBAUBE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER \* **MONTAGNAC** : M. Allain JALABERT donne pouvoir à M. Richard MONEDERO \* **SAIN'T-THIBERY** : M. Guy AMIEL donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE \*

**Absents Excusés :**

**ADISSAN** : M. Philippe HUPPE \* **AGDE** : M. Gérard REY \* **AUMES** : M. Jean-Marie AT \* **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS \* **CAZOLS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ \* **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA \* **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, \* **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christine BAUDIERE \* **SAIN'T PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL \* **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE.

**Secrétaire de séance** : M. Stéphane PEPIN-BONET.

**Rapporteur** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, Vice-Présidente déléguée à l'environnement

Madame la vice-présidente rappelle que la traversée de la rivière Peyne à Pézenas s'effectue à l'intérieur d'ouvrages qualifiés de digues urbaines qui ont été au fil de l'histoire aménagés afin de protéger les zones d'habitat dense des débordements en période de crue et que ces édifices de nature diverse (mur, façade d'habitation...) assurent un rôle de protection. Néanmoins on constate que la structure et l'altimétrie de plusieurs secteurs de digue ne sont pas à même de soutenir cet objectif.

L'ensemble de ces ouvrages s'opposant à la venue des eaux, les services de l'État ont classé par arrêtés préfectoraux du 23/02/2010 les digues dites « digue du faubourg des Cordeliers » (190ml), « digue de Calquières » (650 ml) et « digue de Pézenas ville » (3310 ml) au titre de la réglementation des ouvrages de danger (sécurité des ouvrages hydrauliques - décret n°2007-1735 du 11/12/2007). Ce classement officialise le caractère de digue de ces ouvrages et fait peser de nombreuses contraintes notamment de surveillance sur les propriétaires principalement privés qui sont nombreux sur le linéaire concerné.

Madame le Rapporteur expose que dans le cadre de ses compétences en matière « *d'aménagement et travaux liés aux cours d'eau cadastrés d'intérêt communautaire* » la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a reconnu d'Intérêt communautaire : « *l'étude, la construction et l'entretien des digues de protection* » et, notamment, une partie des digues de Pézenas sur un linéaire de 2 930 ml et que la commune de Pézenas quant à elle, voit sa responsabilité engagée sur la problématique au titre de ses pouvoirs de police générale liés à la sûreté et à la sécurité publique et intervient au titre des articles L.2212-2 et L.2212-4 du code général des collectivités territoriales.

Au vu de la multiplicité de propriétaires notamment privés, de l'hétérogénéité de structure des digues, des nouvelles contraintes réglementaires et des implications en terme de responsabilité de la Communauté d'agglomération et de la commune, ces deux dernières souhaitent lancer une étude stratégique sur le rôle de ces digues, estimée à 35 000 € HT.

Elle précise que le programme de l'opération consiste en la réalisation de l'étude du système de digues de la rivière Peyne sur la commune de Pézenas dans sa traversée urbaine. L'expertise qui sera menée déterminera la fonctionnalité de l'ouvrage de protection en période de crue. Un volet hydraulique analysera particulièrement le niveau de protection, les zones de premiers déversements ainsi que les portions de digues classées au titre du décret n° 2007-1735 du 11/12/2007, qui ne remplissent par le rôle de digue.

Elle indique que cette étude est inscrite comme action prioritaire au sein du Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI) du fleuve Hérault et peut être subventionnée par l'État et le Conseil Régional.

Dans le but d'assurer une meilleure coordination des prestations à réaliser et dans un souci de simplification des procédures, le Conseil communautaire, avait délibéré le 15 juillet 2013 sur la création d'un groupement de commande publique entre la CAHM et la commune de Pézenas. La Communauté d'agglomération devant être, le coordonnateur du groupement. Le financement de l'action devant lui se répartir à part égale entre les membres.

Avant le lancement de l'étude, la commune a indiqué qu'elle disposait d'un marché à bon de commande avec le Bureau d'étude Artélia concernant toute prestation hydraulique. Dans ce cadre la mairie a indiqué ne pas pouvoir passer outre ce marché et donc participer au groupement de commande. La commune a donc repris la maîtrise d'ouvrage sur l'action qu'elle lancera elle-même.

Dans ce cadre nouveau, la commune a adressé une demande de participation financière à hauteur de 50 % de la dépense non subventionnée. L'étude profitant de subventions de l'État au titre du PAPI à hauteur de 14 000 €, le montant restant de l'étude est de 21 000 € HT et l'aide sollicitée par la commune de Pézenas auprès de la CAHM est de 10 500 € HT.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de sa Vice-Présidente déléguée à l'environnement  
Après en avoir délibéré,*

### DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ANNULER** la précédente délibération du 15 juillet 2013 constituant le groupement de commande publique ;
- **DE FINANCER** à hauteur de 50 % la part non subventionnée de l'étude ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM, Chapitre 65 – article 657 341.

*Fait et délibéré à Saint-Thibéry les jour, mois et an susdits*

*Le Président,*  
  
**Gilles D'ETTORE**



LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 29 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze et le lundi 29 septembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Saint-Thibéry**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président**.

**République Française**  
Liberté - Egalité - Fraternité

**Département de l'Hérault**  
Arrondissement de Béziers

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil : 55  
En exercice : 55  
Ayant pris part à la délibération : 36

**Date de convocation :**

Mardi 23 Septembre 2014

**Affichage effectué le :**

...

**OBJET :**

Actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement en milieu scolaire : demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau

**N° 001457**

**Question N°11 à l'O.J.**

Réf. : ENVIRONNEMENT  
8.8 Environnement

**Présents :**

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Fabrice MUR \* BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Sylvie LOUBET \* CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE \* FLORENSAC : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA \* NIZAS : M. Daniel RENAUD \* PEZENAS : M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE \* PINET : M. Gérard BARRAU \* POMEROLS : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE \* PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE \* SAINT-THIBERY : Mme Joséphine GROLEAU \* VIAS : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL Richard MONEDERO.

**Absents Excusés représentés :**

NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYAUX \*

**Mandants et mandataires :**

AGDE : M. Jérôme BONNAFOUX donne pouvoir à M. Louis BENTAJOU, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à M. Stéphane HUGONNET, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Fabrice MUR, M. Alain LEBAUDE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER \* MONTAGNAC : M. Allain JALABERT donne pouvoir à M. Richard MONEDERO \* SAINT-THIBERY : M. Guy AMIEL donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE \*

**Absents Excusés :**

ADISSAN : M. Philippe HUPPE \* AGDE : M. Gérard REY \* AUMES : M. Jean-Marie AT \* CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS \* CAZOLS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ \* LEZIGNAN LA CEBE : M. Rémi BOUYALA \* MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, \* PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christine BAUDIERE \* SAINT PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL \* VIAS : M. Bernard SAUCEROTTE.

**Secrétaire de séance :** M. Stéphane PEPIN-BONET.

**Rapporteur :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, Vice-Présidente déléguée à l'environnement

Madame la Vice-Présidente rappelle que la protection de l'environnement est un axe fort avec des enjeux portés par la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée pour une meilleure qualité de vie, une protection des ressources des espaces naturels et une préservation des milieux marins et paysagers.

La prise en compte de ces exigences passe, aussi, par l'éveil des jeunes générations.

Aussi, depuis plusieurs années, deux animatrices de la Communauté d'agglomération conçoivent des actions d'éducation et de sensibilisation en milieu scolaire. L'année dernière près de 90 classes ont été sensibilisées à l'environnement, 25 thèmes ont été proposés aux enseignements des cycles 2 (CP-CE1) et 3 (CE2, CM1 et CM2). Les thèmes abordés vont des volcans, la gestion de l'eau, la culture du potager aux paysages et milieux littoraux.

La CAHM finance également les transports en bus nécessaire à la mise en œuvre de ces animations.

Les actions en lien avec l'Eau, notamment celles concernant le Fleuve Hérault, « l'eau milieu de vie, l'eau dans la nature, paysage et milieux littoraux et l'eau dans la vie quotidienne » pourraient être financées par l'Agence de l'Eau. Elles permettent, en effet, de sensibiliser les enfants à la notion de milieux aquatiques, à la gestion de l'eau à l'échelle d'un bassin versant et aux interactions eau-vie aquatique. Sur l'année scolaire 2013–2014, elles ont concerné 15 classes soit environ 375 élèves.

Madame la Rapporteur indique que pour l'année 2014-2015, une estimation de 20 classes concernées par ces thématiques Eau a été faite. Ces animations, qui représentent 40 actions, correspondant à 20 journées de temps d'animations en classe pour les animatrices en plus de l'intervention du professeur et à 25 jours de visites sur le terrain. Le temps de préparation est estimé à 10 jours. Au total, il est prévu 55 jours de travail sur ces thèmes pour l'année 2014-2015. Le coût de cette action est estimé à 30 000 €/an. De plus, pour réaliser leur mission, l'achat de matériels pédagogiques et d'un véhicule est prévu pour un montant total de 15 000 € HT.

Les actions d'éducation et de sensibilisation en milieu scolaire ne sont finançables par l'Agence de l'Eau que :

- dans le cadre de contrat, inscription à l'accord-cadre dans la convention « gestion de la ressource et Alimentation en Eau Potable)
- avec l'obligation d'une contrepartie, lancement de l'étude « État des lieux et restructuration de la maîtrise d'ouvrage pour l'AEP et l'Assainissement Collectif à l'échelle de la CAHM » prévue pour l'automne 2014.

Compte-tenu du contexte, les membres du Conseil communautaire sont invités à autoriser son Président à solliciter pour la première fois l'Agence de l'Eau pour une subvention à hauteur de 50 % sur deux années scolaires (2014-2015 et 2015-2016) pour un montant total de dépenses de 75 000 € HT, soit une aide de 37 500 € HT sur deux ans.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de sa Vice-Présidente déléguée à l'environnement,  
Après en avoir délibéré,*

### DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE SOLLICITER** auprès de l'agence de l'eau une aide financière de 37 500 € HT ;
- **AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer toutes les pièces se rapportant à cette action.

*Fait et délibéré à Saint-Thibéry les jour, mois et an susdits*

*Le Président,*  
**Gilles D'ETTORE**







LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 29 SEPTEMBRE 2014

République Française  
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault  
Arrondissement de Béziers

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil : 55  
En exercice : 55  
Ayant pris part à la délibération : 36

Date de convocation :  
Mardi 23 Septembre 2014

Affichage effectué le :  
...

**OBJET :**

Etude sur les compétences  
en eau potable et assainissement  
à l'échelle de la CAHM - état des  
lieux de restructuration de la  
maîtrise d'ouvrage : demande de  
subvention auprès de l'Agence  
de l'Eau et du Département  
de l'Hérault

**N° 001458**

**Question N°12 à l'O.J.**

Réf. : EAU ET ASSAINISSEMENT  
Subventions 7.5.1.2. Subventions accordées  
par le Conseil Général

L'an deux mille quatorze et le lundi 29 septembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Saint-Thibéry**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président**.

**Présents :**

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Fabrice MUR \* BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Sylvie LOUBET \* CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE \* FLORENSAC : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA \* NIZAS : M. Daniel RENAUD \* PEZENAS : M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE \* PINET : M. Gérard BARRAU \* POMEROLS : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE \* PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE \* SAINT-THIBERY : Mme Joséphine GROLEAU \* VIAS : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL Richard MONEDERO.

**Absents Excusés représentés :**

NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYBAUX \*

**Mandants et mandataires :**

AGDE : M. Jérôme BONNAFOUX donne pouvoir à M. Louis BENTAJOU, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à M. Stéphane HUGONNET, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Fabrice MUR, M. Alain LEBAUBE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER \* MONTAGNAC : M. Allain JALABERT donne pouvoir à M. Richard MONEDERO \* SAINT-THIBERY : M. Guy AMIEL donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE \*

**Absents Excusés :**

ADISSAN : M. Philippe HUPPE \* AGDE : M. Gérard REY \* AUMES : M. Jean-Marie AT \* CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS \* CAZOLS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ \* LEZIGNAN LA CEBE : M. Rémi BOUYALA \* MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, \* PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christine BAUDIERE \* SAINT PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL \* VIAS : M. Bernard SAUCEROTTE.

**Secrétaire de séance :** M. Stéphane PEPIN-BONET.

**Rapporteur :** M. Jean MARTINEZ, Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement

Monsieur le Vice-Président rappelle que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ayant engagé une démarche sur les compétences Assainissement Collectif et Alimentation en Eau Potable, un travail de présentation a été réalisé durant cet été 2014 et plusieurs réunions d'information et de débats ont été organisées fin août et début septembre.

Monsieur le Rapporteur expose que face aux changements climatiques, à l'afflux massif d'habitant en période estivale, notamment sur le littoral et à l'augmentation continue de la population <sup>(1)</sup>, les contraintes liées à l'eau deviennent de plus en plus fortes sur notre territoire. A ces enjeux, s'ajoute la pression de l'État qui souhaite faire du petit cycle de l'eau (eau potable et assainissement) une compétence obligatoire pour les agglomérations. De plus, dès 2016, l'Agence de l'Eau réservera progressivement ces aides aux seules intercommunalités ou EPCI. Le SDAGE favorise également une organisation technique des services de l'Eau à une échelle permettant un renouvellement de réseau suffisant.

Face à ce constat, la Communauté d'agglomération a lancé une réflexion susceptible de déboucher sur le transfert de la compétence Assainissement au 01/01/2016. La réflexion se poursuivra, par la suite, sur l'eau potable. Le transfert de cette compétence doit apporter au service une vision intégrée et globale du développement durable, une mutualisation des investissements et des économies d'échelle, tout en rendant le service plus efficient et proche des usagers.

Afin d'atteindre cet objectif, une étude complète est prévue. Dans un premier temps, cette étude devra faire un état des lieux précis des services d'eau et d'assainissement sur les 19 communes de la CAHM tant sur le point de vue technique, juridique, financier et humain. Par la suite, l'étude s'attachera à estimer l'impact d'un transfert de compétence permettant un niveau de service supérieur tout en maîtrisant les coûts.

Cette étude estimée à 130 000 € HT, est inscrite à l'accord cadre dans les conventions « Assainissement Collectif » et « Gestion de la ressource et Alimentation en Eau potable » sur lesquelles l'Agence de l'Eau finance 50 % et le Département de l'Hérault jusqu'à 20 %.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à autoriser son Président à solliciter l'Agence de l'Eau pour une subvention d'un montant de 65 000 € ainsi que le Département de l'Hérault pour une subvention de 26 000 €.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement,  
Après en avoir délibéré,*

### DECIDE A LA MAJORITE DES VOTANTS

**27 POUR**

**3 contre : M. GAUDY Vincent, Mme MARTINEZ Noëlle, M. MARUHENDA Pierre**

**6 abstentions : M. MUR Fabrice (+ procuration de Mme MAZAS Magali), LOUBET Sylvie, RIVIERE Armand,  
M. MONEDERO Richard (+ procuration de M. JALABERT Allain),**

- **DE SOLLICITER** l'aide financière auprès de l'Agence de l'Eau à hauteur de 50 % et auprès du Département de l'Hérault jusqu'à 20 % du montant des dépenses ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer toutes les pièces se rapportant à cette étude.

*Fait et délibéré à Saint-Thibéry les jour, mois et an susdits*

*Le Président,*  
  
**Gilles D'ETTORE**



(1) 66 125 habitants en 2009 – 71 198 habitants en 2014 soit + 5 073 habitants en 5 ans (+ 7,7 %)



LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 29 SEPTEMBRE 2014

République Française  
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault  
Arrondissement de Béziers

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil : 55  
En exercice : 55  
Ayant pris part à la délibération : 36

Date de convocation :  
Mardi 23 Septembre 2014

Affichage effectué le :

...

**OBJET :**

Plan Local pour l'insertion et  
l'Emploi : demande de  
subvention auprès du  
Département de l'Hérault pour  
l'année 2015

**N° 001459**

Question N°13 à l'O.J.

Réf. : EMPLOI & FORMATION  
Subventions 7.5.1.2. Subventions accordées  
par le Conseil Général

L'an deux mille quatorze et le lundi 29 septembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Saint-Thibéry**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président**.

**Présents :**

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Fabrice MUR \* BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Sylvie LOUBET \* CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE \* FLORENSAC : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA \* NIZAS : M. Daniel RENAUD \* PEZENAS : M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE \* PINET : M. Gérard BARRAU \* POMEROLS : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE \* PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE \* SAINT-THIBERY : Mme Joséphine GROLEAU \* VIAS : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL Richard MONEDERO.

**Absents Excusés représentés :**

NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYBAUX \*

**Mandants et mandataires :**

AGDE : M. Jérôme BONNAFOUX donne pouvoir à M. Louis BENTAJOU, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à M. Stéphane HUGONNET, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Fabrice MUR, M. Alain LEBAUDE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER \* MONTAGNAC : M. Allain JALABERT donne pouvoir à M. Richard MONEDERO \* SAINT-THIBERY : M. Guy AMIEL donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE \*

**Absents Excusés :**

ADISSAN : M. Philippe HUPPE \* AGDE : M. Gérard REY \* AUMES : M. Jean-Marie AT \* CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS \* CAZOLS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ \* LEZIGNAN LA CEBE : M. Rémi BOUYALA \* MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, \* PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christine BAUDIERE \* SAINT PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL \* VIAS : M. Bernard SAUCEROTTE.

**Secrétaire de séance :** M. Stéphane PEPIN-BONET.

**Rapporteur :** M. Alain GRENIER, Vice-Président délégué à l'emploi et la formation

- ✓ Vu la délibération en date du 27 janvier 2003, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a reconnu d'Intérêt communautaire le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi dans le cadre de sa compétence obligatoire politique de la Ville ;
- ✓ Vu la délibération en date du 13 décembre 2010, le Conseil communautaire a approuvé le protocole d'accord signé avec l'Etat et le Conseil Général de l'Hérault, afin de mettre en œuvre pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2014, un Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi sur le territoire de la CAHM ;
- ✓ Vu la délibération en date du 30 juin 2014, le Conseil communautaire a validé les ajustements de la programmation 2014 du PLIE Hérault Méditerranée.

Monsieur Vice-Président expose que par ses résultats positifs, le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi Hérault Méditerranée montre qu'il constitue un dispositif utile pour répondre aux attentes des personnes en difficulté d'insertion professionnelle.

Le Département Général de l'Hérault a accordé au titre de l'année 2014 une subvention à hauteur de 70 000 € pour la mise en œuvre de plusieurs actions : « chantiers d'insertion », « accompagnement renforcé individualisé et de proximité », « clause d'insertion dans les marchés publics-relation entreprises » et « ateliers thématiques collectifs ».

En vue d'assurer la continuité de l'accompagnement des participants du PLIE en 2015 les objectifs suivants sont fixés :

- accompagnement de 250 participants PLIE dont 150 bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (au titre de la convention 2014, il était prévu 125 bénéficiaires du RSA, l'objectif a été atteint au 30 juin 2014 avec 160 suivis réalisés).
- insertion en emploi durable ou formation de 50 participants du PLIE dont 30 bénéficiaires du RSA (au titre de la convention 2014, il était prévu 23 sorties positives, l'objectif a été atteint au 30 juin 2014 avec 25 mises à l'emploi ou formation de bénéficiaires du RSA).

Pour financer l'ensemble des actions mises en œuvre pour atteindre ces objectifs, il est proposé aux membres du Conseil communautaire de solliciter une aide financière auprès du Département de l'Hérault de 85 000 € pour 2015, répartie de la façon suivante :

- 40 000 € consacrés à la thématique « chantiers d'insertion » (contre 30 000 € en 2014)
- 25 000 € consacrés à l'accompagnement renforcé individualisé et de proximité (identique en 2014)
- 5 000 € consacrés à la clause d'insertion-relation entreprises (identique en 2014)
- 15 000 € consacrés aux ateliers thématiques collectifs (contre 10 000 € en 2014)

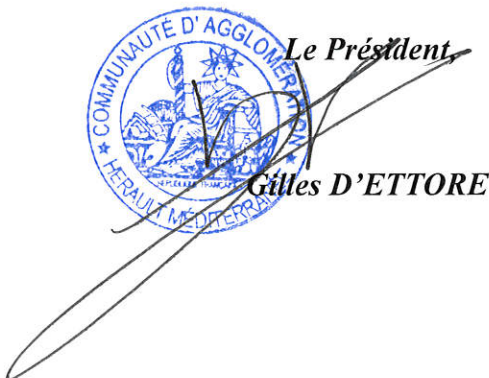
## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE


*Où l'exposé de son Vice-Président délégué à l'emploi et la formation,  
Après en avoir délibéré,*

### DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** la demande de subvention 2015 auprès du Département de l'Hérault de 85 000 € pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015 ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président ou son représentant à signer la convention à intervenir ainsi que les pièces afférentes à ce dossier.

*Fait et délibéré à Saint-Thibéry les jour, mois et an susdits*

  
Le Président,  
Gilles D'ETTORE





LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 29 SEPTEMBRE 2014

République Française  
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault  
Arrondissement de Béziers

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil : 55  
En exercice : 55  
Ayant pris part à la délibération : 36

**Date de convocation :**

Mardi 23 Septembre 2014

**Affichage effectué le :**

...

**OBJET :**

Mission Locale d'Insertion  
du Centre Hérault :  
validation du montant de la  
subvention pour le paiement  
de la cotisation 2014

**N° 001460**

**Question N°14 à l'O.J.**

Réf. : EMPLOIS & FORMATION  
Subventions accordées 7.5.2.3. Subventions  
accordées par les EPCI

L'an deux mille quatorze et le lundi 29 septembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Saint-Thibéry**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président**.

**Présents :**

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Fabrice MUR \* BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Sylvie LOUBET \* CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE \* FLORENSAC : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA \* NIZAS : M. Daniel RENAUD \* PEZENAS : M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE \* PINET : M. Gérard BARRAU \* POMEROLS : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE \* PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE \* SAINT-THIBERY : Mme Joséphine GROLEAU \* VIAS : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL Richard MONEDERO.

**Absents Excusés représentés :**

NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYAX \*

**Mandants et mandataires :**

AGDE : M. Jérôme BONNAFOUX donne pouvoir à M. Louis BENTAJOU, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à M. Stéphane HUGONNET, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Fabrice MUR, M. Alain LEBAUDE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER \* MONTAGNAC : M. Allain JALABERT donne pouvoir à M. Richard MONEDERO \* SAINT-THIBERY : M. Guy AMIEL donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE \*

**Absents Excusés :**

ADISSAN : M. Philippe HUPPE \* AGDE : M. Gérard REY \* AUMES : M. Jean-Marie AT \* CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS \* CAZOLS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ \* LEZIGNAN LA CEBE : M. Rémi BOUYALA \* MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, \* PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christine BAUDIERE \* SAINT PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL \* VIAS : M. Bernard SAUCEROTTE.

**Secrétaire de séance :** M. Stéphane PEPIN-BONET.

**Rapporteur :** M. Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président rappelle que la Mission Locale d'Insertion (MLI) du Centre Hérault, structure créée depuis 1999, au terme de la Loi n° 89-905 du 19 décembre 1989 a pour objet :

- d'aider les jeunes de 16 à 25 ans à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion professionnelle et sociale en assurant des fonctions d'accueil, d'information et d'accompagnement ;
- de favoriser la concertation entre les différents partenaires en vue de renforcer ou compléter les actions conduites par ceux-ci, notamment, pour les jeunes rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle et sociale ;
- de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre, dans leur zone de compétence, d'une politique locale concertée d'insertion professionnelle et sociale des jeunes ;
- de développer une intervention de proximité facilitant l'information, le soutien et l'accompagnement des jeunes dans leurs démarches d'insertion, de formation et d'accès à l'emploi.

Monsieur le Rapporteur expose que la mise en place de ce dispositif nécessite l'implication de tous les acteurs œuvrant dans le domaine de l'exclusion et, notamment, des Collectivités Locales -conformément aux dispositions de la Loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions- et dans le cadre des compétences qu'elles exercent en application du II de l'article 82 de la Loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les Départements, les Régions et l'État.

Dans le cadre de ses compétences en matière d'actions de développement économique et, plus particulièrement, au soutien et au développement de l'emploi et de la formation et afin de pérenniser le travail engagé par la MLI, il est proposé de poursuivre la participation -pour l'exercice 2014- au fonctionnement de la structure dont le montant de la cotisation allouée s'élève à 99 677,20 € soit 1,40 € par habitants (71 198 habitants) d'une part et d'autoriser monsieur le Président à signer la convention d'objectifs correspondante.

Il convient de préciser, qu'à partir de cette année, la MLI Centre Hérault paiera à la CAHM une redevance pour les fluides et charges liées à l'occupation des bureaux qu'elle occupe à Agde (rue Jean Jacques Rousseau), appartenant à l'agglomération. Ce montant est fixé à 7 500 €.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer sur l'attribution de la subvention pour le paiement de la cotisation 2014 et d'autoriser monsieur le Président à signer la convention d'objectifs avec la MLI Centre Hérault afin d'orienter ses actions sur le territoire et les publics ciblés dans le cadre des prescriptions inhérentes à la subvention annuelle de fonctionnement.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,  
Après en avoir délibéré,*

**Monsieur Alain GRENIER ne prend pas part au vote**

### DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'OCTROYER** pour l'année 2014 une participation financière de 99 677,20 € à la Mission Locale d'Insertion du Centre Hérault ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer la convention d'objectifs entre la CAHM et la MLI du Centre Hérault ainsi que tout document nécessaire s'y rapportant ;
- **DE CHARGER** monsieur le Président à procéder au mandatement correspondant sur le Budget principal de la CAHM.

*Fait et délibéré à Saint-Thibéry les jour, mois et an susdits*

*Le Président,*  
**Gilles D'ETTORE**





LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

République Française  
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault  
Arrondissement de Béziers

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil : 55

En exercice : 55

Ayant pris part à la délibération : 36

**Date de convocation :**

Mardi 23 Septembre 2014

**Affichage effectué le :**

...

**OBJET :**

MARKETHON 2014 - Comité  
pour le développement de  
l'économie régionale  
(COMIDER) : participation  
financière de la CAHM

**N° 001461**

**Question N°16 à l'O.J.**

Réf. : EMPLOI & FORMATION  
Subventions accordées 7.5.2.3. Subventions  
accordées par les EPCI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

**SEANCE DU LUNDI 29 SEPTEMBRE 2014**

**L'an deux mille quatorze et le lundi 29 septembre à dix-huit heures.**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Saint-Thibéry**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président**.

**Présents :**

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Fabrice MUR \* BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Sylvie LOUBET \* CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE \* FLORENSAC : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA \* NIZAS : M. Daniel RENAUD \* PEZENAS : M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE \* PINET : M. Gérard BARRAU \* POMEROLS : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE \* PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE \* SAINT-THIBÉRY : Mme Joséphine GROLEAU \* VIAS : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL Richard MONEDERO.

**Absents Excusés représentés :**

NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYBAUX \*

**Mandants et mandataires :**

AGDE : M. Jérôme BONNAFOUX donne pouvoir à M. Louis BENTAJOU, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à M. Stéphane HUGONNET, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Fabrice MUR, M. Alain LEBAUDE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER \* MONTAGNAC : M. Allain JALABERT donne pouvoir à M. Richard MONEDERO \* SAINT-THIBÉRY : M. Guy AMIEL donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE \*

**Absents Excusés :**

ADISSAN : M. Philippe HUPPE \* AGDE : M. Gérard REY \* AUMES : M. Jean-Marie AT \* CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS \* CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ \* LEZIGNAN LA CEBE : M. Rémi BOUYALA \* MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, \* PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christine BAUDIERE \* SAINT PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL \* VIAS : M. Bernard SAUCEROTTE.

**Secrétaire de séance :** M. Stéphane PEPIN-BONET.

**Rapporteur :** M. Alain GRENIER, Vice-Président délégué à l'emploi et la formation

Monsieur le Vice-Président rappelle que le MARKETHON est une démarche de recherche d'emploi active organisée sous la forme d'un rallye pour l'emploi à l'échelon national où les partenaires de l'emploi (Service Public de l'Emploi ; Mission Locale d'Insertion) sont invités à se joindre à cette journée qui se déroulera le jeudi 16 octobre 2014 et placé, notamment, sous l'égide du Comité pour le Développement de l'Economie Régionale (COMIDER) Languedoc-Roussillon.

Il précise que la coordination et l'animation de cette journée dont l'action couvre l'ensemble du territoire sera réalisée par les services de la Communauté d'agglomération, le SEFI (Service Emploi Formation Intercommunal) et la Maison de l'Entreprise de Pézenas.

Il indique que pour l'exercice 2013, le nombre d'entreprises visitées sur l'ensemble de la région fut de 10 961 avec 1 337 propositions d'emploi recueillies.

Pour le territoire intercommunal ce sont 289 entreprises qui ont été visitées : 25 offres d'emploi et 31 demandeurs d'emploi ont pu bénéficier de cette action (dont certaines hors saisonnalité).

Monsieur le Rapporteur expose que dans le cadre du MARKETHON 2014 le Comité pour le Développement de l'Economie Régionale (COMIDER) sollicite une participation financière de la Communauté d'agglomération.

Par conséquent, à la vue des répercussions que peut engendrer cette démarche de recherche d'emploi sur le territoire intercommunal, les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer sur l'opportunité de soutenir techniquement le MARKETHON 2014 et de prendre en charge la participation financière qui s'élève à 1 000 € auprès du COMIDER.

## **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué à l'emploi et la formation  
Après en avoir délibéré,*

### **DECIDE A L'UNANIMITE**

- **DE PARTICIPER** financièrement à hauteur de 1 000 € auprès du COMIDER pour l'organisation de la journée du jeudi 16 octobre du MARKETHON 2014 ;
- **D'AUTORISER** le Service Emploi Formation Intercommunal à participer à l'organisation de cette journée ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer toutes les pièces se rapportant à cette manifestation ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM au chapitre 65.

*Fait et délibéré à Saint-Thibéry les jour, mois et an susdits*

*Le Président,*  
  
*Gilles D'ETTORE*

The image shows a blue circular official stamp of the 'COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION HÉRAULT MÉDITERRANÉE'. The stamp features a central emblem with a figure and a star. A handwritten signature in black ink is written over the stamp, and the name 'Gilles D'ETTORE' is printed in blue below the signature.





LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 29 SEPTEMBRE 2014

République Française  
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault  
Arrondissement de Béziers

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil : 55  
En exercice : 55  
Ayant pris part à la délibération : 36

Date de convocation :  
Mardi 23 Septembre 2014

Affichage effectué le :  
...

**OBJET :**

Traitement contre la chenille  
processionnaire du pin :  
campagne 2014 et demande de  
subvention auprès du Conseil  
Général

**N° 001462**

**Question N°17 à l'O.J.**

Réf. : SERVICES TECHNIQUES DE PROXIMITE  
Subventions 7.5.1.2. Subventions accordées par le  
Conseil Général

L'an deux mille quatorze et le lundi 29 septembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Saint-Thibéry**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président**.

**Présents :**

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Fabrice MUR \* BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Sylvie LOUBET \* CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE \* FLORENSAC : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA \* NIZAS : M. Daniel RENAUD \* PEZENAS : M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE \* PINET : M. Gérard BARRAU \* POMEROLS : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE \* PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE \* SAINT-THIBERY : Mme Joséphine GROLEAU \* VIAS : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL Richard MONEDERO.

**Absents Excusés représentés :**

NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYBAUX \*

**Mandants et mandataires :**

AGDE : M. Jérôme BONNAFOUX donne pouvoir à M. Louis BENTAJOU, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à M. Stéphane HUGONNET, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Fabrice MUR, M. Alain LEBAUBE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER \* MONTAGNAC : M. Allain JALABERT donne pouvoir à M. Richard MONEDERO \* SAINT-THIBERY : M. Guy AMIEL donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE \*

**Absents Excusés :**

ADISSAN : M. Philippe HUPPE \* AGDE : M. Gérard REY \* AUMES : M. Jean-Marie AT \* CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS \* CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ \* LEZIGNAN LA CEBE : M. Rémi BOUYALA \* MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, \* PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christine BAUDIERE \* SAINT PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL \* VIAS : M. Bernard SAUCEROTTE.

**Secrétaire de séance :** M. Stéphane PEPIN-BONET.

**Rapporteur :** M. Gérard BARRAU, vice-président délégué aux espaces verts et l'entretien des bâtiments

Monsieur le vice-président expose qu'il est nécessaire d'entretenir les plantations de pins sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée en les protégeant contre la chenille processionnaire du pin. Le Traitement aérien pour la campagne 2014 sera appliqué à l'aide d'un hélicoptère à l'automne pour le traitement des zones forestière (112.69 ha).

Il rappelle que depuis 2012, les mesures sont encore plus restrictives à savoir que le traitement de la chenille processionnaire par épandage aérien est interdit à proximité des zones urbaines à une distance inférieure à 50 mètres d'une habitation, notamment, à proximité des établissements qui accueillent des enfants et des personnes âgées.

Ainsi, il soumet à cet effet un devis de travaux établi par l'Office National des Forêts (O.N.F.), Service Départemental de l'Hérault qui propose un traitement aérien à l'aide d'un produit biologique au prix unitaire de 70,00 € HT/ha, pour les communes : d'Agde (64,11 ha), Aumes (21,60 ha), Florensac (1,74 ha), Lezignan la Cébe (1,65 ha), Montagnac (0,94 ha), Pinet (21,69 ha), Pomérols (0,21 ha), Portiragnes (0,37 ha), Vias (0,38 ha)

soit un montant global de 7 888,30 € HT (9 465,96 € TTC) pour une superficie totale de 112,69 hectares.

Monsieur le Rapporteur précise que les services de la Communauté d'agglomération interviennent en milieu urbain sur les pins isolés et les surfaces inférieures à 20 ares sur la quasi-totalité des communes et afin de ne pas utiliser le moindre produit phytosanitaire dans les écoles, les crèches, les jardins publics, ils ont posé en ce début de printemps des pièges à chenilles, et installé des pièges à phéromones (confusion sexuelle) afin de capturer le papillon.

Il précise que la Communauté d'agglomération s'engage à prendre les dispositions énoncées dans l'arrêté préfectoral qui sera délivré pour cette opération conformément à la réglementation en vigueur.

Monsieur le Rapporteur rappelle que la subvention demandée auprès du Conseil Général sera versée directement au service comptable de l'Office National des Forêts et sera déduite du montant total des travaux hors taxes. Cette opération sera expressément indiquée sur la facture émise à notre attention.

Par conséquent, il invite les membres du Conseil communautaire à se prononcer sur ce devis de travaux dans son principe et à autoriser monsieur le Président à solliciter des aides auprès du Conseil Général.

## **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

*Où l'exposé de son vice-président délégué aux espaces verts et bâtiment,  
Après en avoir délibéré,*

### **DECIDE A L'UNANIMITE**

- **D'APPROUVER** le devis de travaux établit par l'Office National des Forêts pour effectuer ladite prestation sur le territoire intercommunal dont le coût est estimé à 9 465,96 € T.T.C. (7 888,30 € HT) pour une superficie totale de 112,69 hectares ;
- **DE SOLLICITER** du Conseil Général une subvention aussi élevée que possible pour lui permettre de mener à bien cette opération ;
- **D'AUTORISER** monsieur le président à signer toutes les pièces se rapportant à cette campagne de traitement contre la chenille processionnaire du pin.

*Fait et délibéré à Saint-Thibéry les jour, mois et an susdits*

*Le Président,*  
  
**Gilles D'ETTORE**

The image shows a blue circular official stamp of the Communauté d'Agglomération Méditerranée Hérault. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MEDITERRANEE HERAULT' and a central emblem. A handwritten signature in black ink is written over the stamp, and the name 'Gilles D'ETTORE' is printed in bold black text below the signature.



LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 29 SEPTEMBRE 2014

République Française  
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault  
Arrondissement de Béziers

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil : 55  
En exercice : 55  
Ayant pris part à la délibération : 36

Date de convocation :  
Mardi 23 Septembre 2014

Affichage effectué le :  
...

**OBJET :**

Taxe sur les surfaces  
commerciales (TASCOM) :  
fixation du coefficient  
multiplicateur applicable  
en 2015

**N° 001463**

**Question N°18 à l'O.J.**

Réf. : FINANCES  
Fiscalité 7.2.2. Vote des taxes et redevances

L'an deux mille quatorze et le lundi 29 septembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Saint-Thibéry**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président**.

**Présents :**

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Fabrice MUR \* BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Sylvie LOUBET \* CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE \* FLORENSAC : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA \* NIZAS : M. Daniel RENAUD \* PEZENAS : M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE \* PINET : M. Gérard BARRAU \* POMEROLS : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE \* PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE \* SAINT-THIBERY : Mme Joséphine GROLEAU \* VIAS : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL Richard MONEDERO.

**Absents Excusés représentés :**

NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYAX \*

**Mandants et mandataires :**

AGDE : M. Jérôme BONNAFOUX donne pouvoir à M. Louis BENTAJOU, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à M. Stéphane HUGONNET, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Fabrice MUR, M. Alain LEBAUBE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER \* MONTAGNAC : M. Allain JALABERT donne pouvoir à M. Richard MONEDERO \* SAINT-THIBERY : M. Guy AMIEL donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE \*

**Absents Excusés :**

ADISSAN : M. Philippe HUPPE \* AGDE : M. Gérard REY \* AUMES : M. Jean-Marie AT \* CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS \* CAZOLS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ \* LEZIGNAN LA CEBE : M. Rémi BOUYALA \* MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, \* PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christine BAUDIERE \* SAINT PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL \* VIAS : M. Bernard SAUCEROTTE.

**Secrétaire de séance :** M. Stéphane PEPIN-BONET.

**Rapporteur :** M. Gilles D'ETTORE, Vice-Président de la CAHM

Monsieur le Président rappelle d'une part, que la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) a été créée par la loi n°72-657 du 13 juillet 1972 instituant des mesures en faveur de certaines catégories de commerçants et artisans âgés (articles 3 à 7) et d'autre part, qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, la TASCOM est perçue au profit des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), sur le territoire desquels est situé l'établissement commercial imposable.

Sont assujettis à la TASCOM les établissements commerciaux permanents quelles que soient leurs formes juridiques :

- qui existent au 1<sup>er</sup> janvier de l'année où la taxe est due,
- qui exercent la vente au détail,
- qui ont été ouverts après 1960,
- dont le chiffre d'affaires hors taxes imposable de l'année précédant celle de l'imposition est supérieur à 460 000 €,
- dont la surface de vente dépasse 400 m<sup>2</sup>.

Il convient de noter que l'article 77 de la loi de finances pour 2010 autorise le Conseil communautaire -sur délibération- à appliquer aux montants de la taxe un coefficient multiplicateur compris entre 0,80 et 1,20. Ce coefficient ne pouvant varier de plus de 0,05 chaque année.

Dans ce cadre, le Conseil communautaire avait fixé ce coefficient à 1,10 pour l'année 2013.

Monsieur le Président invite les membres du Conseil communautaire à se prononcer sur le montant du coefficient multiplicateur fixé à 1,15, qui serait applicable pour l'exercice 2015.

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,  
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire réuni en date du 15 septembre 2014,  
Après en avoir délibéré,*

### DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE FIXER** à 1,15 le montant du coefficient multiplicateur qui sera appliqué au montant de la Taxe sur les Surfaces Commerciales à compter de 2015.

*Fait et délibéré à Saint-Thibéry les jour, mois et an susdits*

*Le Président,*  
  
**Gilles D'ETTORE**

The image shows a blue circular official seal of the 'COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION HERAULT' with a central emblem. A large, dark ink signature is written over the seal and extends downwards and to the left.



LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 29 SEPTEMBRE 2014

République Française  
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault  
Arrondissement de Béziers

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil : 55  
En exercice : 55  
Ayant pris part à la délibération : 36

**Date de convocation :**

Mardi 23 Septembre 2014

**Affichage effectué le :**

...

**OBJET :**

Budget principal de la CAHM -  
exercice 2014 : Décision  
Modificative N°2

**N° 001464**

**Question N°19 à l'O.J.**

Réf. : FINANCES  
Décisions budgétaires 7.1.1. Budgets et comptes

**L'an deux mille quatorze et le lundi 29 septembre à dix-huit heures.**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Saint-Thibéry**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président.**

**Présents :**

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Fabrice MUR \* BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Sylvie LOUBET \* CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE \* FLORENSAC : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA \* NIZAS : M. Daniel RENAUD \* PEZENAS : M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE \* PINET : M. Gérard BARRAU \* POMEROLS : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE \* PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE \* SAINT-THIBERY : Mme Joséphine GROLEAU \* VIAS : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL Richard MONEDERO.

**Absents Excusés représentés :**

NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYBAUX \*

**Mandants et mandataires :**

AGDE : M. Jérôme BONNAFOUX donne pouvoir à M. Louis BENTAJOU, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à M. Stéphane HUGONNET, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Fabrice MUR, M. Alain LEBAUDE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER \* MONTAGNAC : M. Allain JALABERT donne pouvoir à M. Richard MONEDERO \* SAINT-THIBERY : M. Guy AMIEL donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE \*

**Absents Excusés :**

ADISSAN : M. Philippe HUPPE \* AGDE : M. Gérard REY \* AUMES : M. Jean-Marie AT \* CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS \* CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ \* LEZIGNAN LA CEBE : M. Rémi BOUYALA \* MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, \* PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christine BAUDIERE \* SAINT PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL \* VIAS : M. Bernard SAUCEROTTE.

**Secrétaire de séance :** M. Stéphane PEPIN-BONET.

**Rapporteur :** M. Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président expose que du fait de la nécessité d'ajuster certaines dépenses et recettes, il est proposé de procéder aux virements et ouvertures de crédits tels qu'indiqués ci-dessous sur le Budget principal de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

<b>DM N°2 BUDGET PRINCIPAL – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>DEPENSES</b>		
<b>Chapitre - Opération</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
<b>Chapitre 204</b>	Subventions d'équipement versées	-140 000,00 €
<b>Opération 1003</b>	Site Métiers d'Arts d'Agde	448 500,00 €
<b>Opération 1201</b>	Aides à l'habitat privé (ANAH)	1 000 000,00 €
<b>Opération 1301</b>	Aides à l'habitat privé (CAHM)	300 000,00 €
<b>Opération 210</b>	Centre Technique des champs blancs	32 500,00 €
<b>Opération 217</b>	Centre technique des Rodettes	6 000,00 €
<b>Opération 230</b>	Bâtiments communautaires	31 500,00 €
<b>Opération 407</b>	Parc public – subventions CAHM	680 000,00 €
<b>Opération 602</b>	Parc public – subventions Etat	430 000,00 €
<b>Opération 901</b>	Piscine de Pézenas	60 000,00 €
<b>Opération 903</b>	Abbatiale de Saint-Thibéry	6 000,00 €
<b>TOTAL.....</b>		<b>+ 2 854 500,00 €</b>

Concernant les demandes de crédits supplémentaires les plus significatifs :

- Site des Métiers d'arts à Agde (opération 1003) :  
Lors de cette DM, un gros effort est marqué sur les métiers d'art afin de finir d'abonder le programme triennal de 900 000 € prévu sur la période 2012-2014. 253 000 € sont prévus pour l'acquisition de 2 locaux supplémentaires, 85 500 € pour les travaux de rénovation de 7 ateliers + enseignes, 110 000 € pour les travaux de réhabilitation du local à acquérir, 18 avenue Victor Hugo à Agde.
- L'Habitat :  
300 000 € supplémentaires sont proposés pour le parc privé (opération 1301) et 680 000 € supplémentaires pour le parc public (opération 407), soit 980 000 €, ce qui porte le total des crédits 2014 à 1 530 625 € (pour la part payée par la CAHM). Les crédits supplémentaires demandés correspondent à des dossiers notifiés entre 2011 et 2013 et dont les paiements sont sollicités maintenant par les bénéficiaires.

<b>DM N°2 BUDGET PRINCIPAL – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>RECETTES</b>		
<b>Chapitre - Opération</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
<b>Chapitre 13</b>	Subventions d'investissements (1338 : pénalités loi SRU pour Agde et Florensac)	379 941,00 €
<b>Chapitre 16</b>	Emprunt	829 559,00 €
<b>Opération 1003</b>	Site Métiers d'Arts d'Agde	75 000,00 €
<b>Opération 1201</b>	Aides à l'habitat privé (ANAH)	1 000 000,00 €
<b>Opération 508</b>	Subventions d'équipement versées aux communes	140 000,00 €
<b>Opération 602</b>	Parc public – subventions Etat	430 000,00 €
<b>TOTAL.....</b>		<b>+2 854 500,00 €</b>

Cette Décision Modificative n° 2 s'équilibre avec un montant d'emprunt de 829 559 €.

Par conséquent, les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer sur l'approbation de cette Décision Modificative n°2 du Budget principal de la CAHM.


## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,  
Après en avoir délibéré,*

### DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** cette Décision Modificative N°2 du Budget principal de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

*Fait et délibéré à Saint-Thibéry les jour, mois et an susdits*

*Le Président,*  
  
*Gilles D'ETTORE*



LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 29 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze et le lundi 29 septembre à dix-huit heures.  
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Saint-Thibéry**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président**.

République Française  
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault  
Arrondissement de Béziers

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil : 55  
En exercice : 55  
Ayant pris part à la délibération : 36

Date de convocation :  
Mardi 23 Septembre 2014

Affichage effectué le :  
...

**OBJET :**

Budget annexe du PAEHM  
«La Crouzette» à Saint-Thibéry  
- exercice 2014 : Décision  
Modificative n°1

**N° 001465**

**Question N°20 à l'O.J.**

Réf. : FINANCES  
Décisions budgétaires 7.1.1. Budgets et comptes

**Présents :**

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Fabrice MUR \* BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Sylvie LOUBET \* CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE \* FLORENSAC : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA \* NIZAS : M. Daniel RENAUD \* PEZENAS : M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE \* PINET : M. Gérard BARRAU \* POMEROLS : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE \* PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE \* SAINT-THIBÉRY : Mme Joséphine GROLEAU \* VIAS : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL Richard MONEDERO.

**Absents Excusés représentés :**

NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYBAUX \*

**Mandants et mandataires :**

AGDE : M. Jérôme BONNAFOUX donne pouvoir à M. Louis BENTAJOU, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à M. Stéphane HUGONNET, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Fabrice MUR, M. Alain LEBAUDE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER \* MONTAGNAC : M. Allain JALABERT donne pouvoir à M. Richard MONEDERO \* SAINT-THIBÉRY : M. Guy AMIEL donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE \*

**Absents Excusés :**

ADISSAN : M. Philippe HUPPE \* AGDE : M. Gérard REY \* AUMES : M. Jean-Marie AT \* CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS \* CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ \* LEZIGNAN LA CEBE : M. Rémi BOUYALA \* MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, \* PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christine BAUDIERE \* SAINT PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL \* VIAS : M. Bernard SAUCEROTTE.

**Secrétaire de séance :** M. Stéphane PEPIN-BONET.

**Rapporteur :** M. Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président expose que du fait de la nécessité d'ajuster certaines dépenses et recettes, il est proposé de procéder aux ouvertures de crédits tels qu'indiqués ci-dessous sur le Budget Annexe du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « La Crouzette » à Saint-Thibéry.

DM n°1 BUDGET PAEHM « LA CROUZETTE » – SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Chapitre – (Article)	Libellé	Montant
Chapitre 011 - 605	Charges à caractère général (pour travaux de réfection de chaussée)	90 000,00 €
	<b>TOTAL.....</b>	<b>+90 000,00 €</b>



Il est nécessaire d'ajuster de 90 000 €, les prévisions du Budget Primitif et du Budget Supplémentaire pour les travaux de réfection et d'aménagement de voirie ainsi que pour l'aménagement de la voie d'accès à la carrière des Roches Bleues.

<b>DM n°1 BUDGET PAEHM « LA CROUZETTE » – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>RECETTES</b>		
<b>Chapitre – (Article)</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
<b>Chapitre 70 – (7015)</b>	Produits des services	90 000,00 €
	<b>TOTAL.....</b>	<b>+90 000,00 €</b>

Par conséquent, les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer sur l'approbation de cette Décision Modificative n°1 du Budget Annexe du PAEHM « La Crouzette » à Saint-Thibéry.

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

*Où l'exposé de son Président,  
Après en avoir délibéré,*

**DECIDE A L'UNANIMITE**

- **D'APPROUVER** cette Décision Modificative N°1 du Budget annexe du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « La Crouzette » à Saint-Thibéry.

*Fait et délibéré à Saint-Thibéry les jour, mois et an susdits*

*Le Président,*  
  
**Gilles D'ETTORE**





LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 29 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze et le lundi 29 septembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Saint-Thibéry**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président**.

République Française  
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault  
Arrondissement de Béziers

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil : 55

En exercice : 55

Ayant pris part à la délibération : 36

**Date de convocation :**

Mardi 23 Septembre 2014

**Affichage effectué le :**

...

**OBJET :**

Observatoire fiscal :  
convention entre la CAHM et la  
commune de Vias d'une part  
et la ville d'Agde d'autre part

**N° 001466**

**Question N°21 à l'O.J.**

Réf : FINANCES

Conventions de mandat 1.3.1. Délibérations  
autorisant la signature des conventions

**Présents :**

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Fabrice MUR \* BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Sylvie LOUBET \* CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE \* FLORENSAC : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA \* NIZAS : M. Daniel RENAUD \* PEZENAS : M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE \* PINET : M. Gérard BARRAU \* POMEROLS : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE \* PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE \* SAINT-THIBERY : Mme Joséphine GROLEAU \* VIAS : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL Richard MONEDERO.

**Absents Excusés représentés :**

NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYBAUX \*

**Mandants et mandataires :**

AGDE : M. Jérôme BONNAFOUX donne pouvoir à M. Louis BENTAJOU, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à M. Stéphane HUGONNET, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Fabrice MUR, M. Alain LEBAUDE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER \* MONTAGNAC : M. Allain JALABERT donne pouvoir à M. Richard MONEDERO \* SAINT-THIBERY : M. Guy AMIEL donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE \*

**Absents Excusés :**

ADISSAN : M. Philippe HUPPE \* AGDE : M. Gérard REY \* AUMES : M. Jean-Marie AT \* CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS \* CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ \* LEZIGNAN LA CEBE : M. Rémi BOUYALA \* MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, \* PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christine BAUDIERE \* SAINT PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL \* VIAS : M. Bernard SAUCEROTTE.

**Secrétaire de séance :** M. Stéphane PEPIN-BONET.

**Rapporteur :** M. Gilles D'ETTORE, Vice-Président de la CAHM

Monsieur le Président expose que les tensions financières qui pèsent, actuellement, sur les budgets des collectivités locales obligent une meilleure gestion de plus en plus rigoureuse. Aussi, la mise en place d'un observatoire fiscal permettant un meilleur recensement des bases fiscales sur lesquelles sont assis les impôts locaux (habitation et foncier bâti) peut être considérée comme un des axes majeurs nécessitant une méthode de travail rigoureuse.

La ville d'Agde a mis en place une telle démarche depuis plusieurs années qui donne des résultats intéressants en terme de recettes et surtout en terme d'équité fiscale.

Les Elus de Vias ayant manifesté un intérêt pour ce travail, il est proposé de passer une convention entre la commune et la Communauté d'agglomération d'une part et la ville d'Agde d'autre part, qui organise la mise en place de ce travail dans une logique de mutualisation.

Un agent de la ville d'Agde, disposant de tous les logiciels, procédures et savoir-faire utilisés par l'observatoire fiscal d'Agde pourra ainsi procéder aux mises à jour selon un plan d'action et des priorités validées par monsieur le Maire de Vias, en accord avec les services fiscaux.

Monsieur le Rapporteur précise que cette prestation sera facturée par la ville d'Agde à la commune de Vias et la CAHM sur la base de 75 % pour la commune et 25 % pour l'agglomération. Le coût de la prestation de l'ordre de 34 000 € annuel maximum et composé du salaire brut annuel de l'agent, des abonnements, maintenance et frais divers.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer l'approbation de la convention à passer d'une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction avec la commune de Vias d'une part et la ville d'Agde d'autre part.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,  
Après en avoir délibéré,*

### DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** la convention de gestion d'une partie du service de l'observatoire fiscal fixant les modalités de gestion ;
- **D'AUTORISER** son Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation financière à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette démarche ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

*Fait et délibéré à Saint-Thibéry les jour, mois et an susdits*



*Le Président,*

*Gilles D'ETTORE*



LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 29 SEPTEMBRE 2014

République Française  
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault  
Arrondissement de Béziers

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil : 55  
En exercice : 55  
Ayant pris part à la délibération : 36

**Date de convocation :**

Mardi 23 Septembre 2014

**Affichage effectué le :**

...

**OBJET :**

Actions de prévention au titre de  
la Politique de la ville - Conseil  
Intercommunal de Sécurité et de  
Prévention de la Délinquance  
(CISPD) : attribution de  
financement auprès du Conseil  
Départemental de l'Accès  
au Droit (CDAD) et de la Ligue  
de l'Enseignement

**N° 001467**

**Question N°22 à l'O.J.**

Réf. : ADMINISTRATION GENERALE  
Subventions accordées 7.5.2.3. Subventions  
accordées par les EPCI

**L'an deux mille quatorze et le lundi 29 septembre à dix-huit heures.**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Saint-Thibéry**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président**.

**Présents :**

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Fabrice MUR \* BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Sylvie LOUBET \* CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE \* FLORENSAC : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA \* NIZAS : M. Daniel RENAUD \* PEZENAS : M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE \* PINET : M. Gérard BARRAU \* POMEROLS : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE \* PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE \* SAINT-THIBERY : Mme Joséphine GROLEAU \* VIAS : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL Richard MONEDERO.

**Absents Excusés représentés :**

NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYAUX \*

**Mandants et mandataires :**

AGDE : M. Jérôme BONNAFOUX donne pouvoir à M. Louis BENTAJOU, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à M. Stéphane HUGONNET, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Fabrice MUR, M. Alain LEBAUDE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER \* MONTAGNAC : M. Allain JALABERT donne pouvoir à M. Richard MONEDERO \* SAINT-THIBERY : M. Guy AMIEL donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE \*

**Absents Excusés :**

ADISSAN : M. Philippe HUPPE \* AGDE : M. Gérard REY \* AUMES : M. Jean-Marie AT \* CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS \* CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ \* LEZIGNAN LA CEBE : M. Rémi BOUYALA \* MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, \* PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christine BAUDIERE \* SAINT PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL \* VIAS : M. Bernard SAUCEROTTE.

**Secrétaire de séance :** M. Stéphane PEPIN-BONET.

**Rapporteur :** M. Sébastien FREY, Vice-Président délégué au développement du territoire et politique de la ville

Monsieur le Vice-Président rappelle que dans le cadre de sa compétence obligatoire « politique de la ville » englobant les dispositifs locaux d'intérêt communautaire de prévention de la délinquance, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a développé un volet important d'actions prioritaires de prévention à l'égard de différentes catégories de publics au travers des missions et des orientations engagées par le CISPD.

La Communauté d'agglomération participe au financement de permanences tenues par diverses associations qui interviennent dans ce dispositif.

Aussi, il est proposé de verser une subvention de fonctionnement aux deux associations suivantes pour leurs actions de prévention réalisées en 2014 :

*Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD)*, dont le Président est monsieur Eric MARECHAL, Président du TGI de Montpellier pour les permanences réalisées à la Maison de la Justice et du Droit d'Agde afin de permettre l'accès à la connaissance des droits et devoirs aux personnes confrontées à un problème juridique ou administratif connaissant le plus souvent des difficultés économiques ou sociales.

Au cours de l'année 2013 les avocats ont reçu 264 personnes, les notaires 74 personnes et les huissiers 38 personnes. Une seconde permanence de consultations juridiques réalisées par les avocats à la Maison de la Justice et du Droit d'Agde ayant été mise en place, il est proposé d'attribuer une subvention de 4 000 € (pour rappel : 3 000 € en 2013). Cette permanence permettait de prendre en charge une cinquantaine de personnes supplémentaires sur l'année.

Une convention de partenariat est établie entre le CDAD et la CAHM pour la formalisation de cette action.

*La Ligue de l'Enseignement de l'Hérault*, dont le Président est Monsieur Michel MIAILLE afin de participer financièrement à la réalisation d'un « *stage citoyenneté* » qui se déroulera du 13 au 17 octobre 2014 sur Agde en partenariat avec le Ministère de la Justice (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Béziers) pour 15 personnes condamnées à un TIG (Travaux d'Intérêt Général) et effectuant un TIG dans les services de la CAHM (Espaces Verts, Voirie, Garages)

Il a pour objectif :

- la prise de conscience du concept de citoyenneté et de sa valeur participative,
- la connaissance des institutions qui qualifient la citoyenneté,
- le travail sur soi-même en tant qu'acteur social

Il est proposé de verser une subvention de 3 200 € à l'association pour la réalisation de ce stage et de passer une convention d'objectif afin de formaliser les missions à accomplir.

Monsieur le Rapporteur invite les membres du Conseil communautaire à se prononcer sur l'attribution de ces subventions précitées dont le montant total s'élève à 7 200 €.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président  
délégué au développement du territoire et politique de la ville,  
Après en avoir délibéré,*

### DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ATTRIBUER** au Conseil Départemental de l'Accès au Droit une subvention de 4 000 € ;
- **D'ATTRIBUER** à la Ligue de l'Enseignement de l'Hérault une subvention de 3 200 € ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer les conventions d'objectif correspondantes auprès de chacune desdites associations ainsi que toute les pièces se rapportant à ce dossier ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes, soit la somme totale de 7 200 € sur le Budget de la CAHM.

*Fait et délibéré à Saint-Thibéry les jour, mois et an susdits*

*Le Président,*  
**Gilles D'ETTORE**





LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 29 SEPTEMBRE 2014

République Française  
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault  
Arrondissement de Béziers

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil : 55

En exercice : 55

Ayant pris part à la délibération : 36

**Date de convocation :**

Mardi 23 Septembre 2014

**Affichage effectué le :**

...

**OBJET :**

Marché d'assurances  
(dommages aux biens, tous  
risques expositions,  
responsabilité civile et risques  
annexes, protection juridique) :  
lancement de la consultation  
sous forme d'appel d'offres  
ouvert et autorisation de  
signature des marchés

**N° 001468**

**Question N°23 à l'O.J.**

Réf. : COMMANDE PUBLIQUE  
Marchés publics 1.1.1. Délibérations relatives aux  
marchés publics

L'an deux mille quatorze et le lundi 29 septembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Saint-Thibéry**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président**.

**Présents :**

**AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJO, Mme Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Fabrice MUR \* **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Sylvie LOUBET \* **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE \* **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA \* **NIZAS** : M. Daniel RENAUD \* **PEZENAS** : M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE \* **PINET** : M. Gérard BARRAU \* **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE \* **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE \* **SAIN-THIBERY** : Mme Joséphine GROLEAU \* **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL Richard MONEDERO.

**Absents Excusés représentés :**

**NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYAU \*

**Mandants et mandataires :**

**AGDE** : M. Jérôme BONNAFOUX donne pouvoir à M. Louis BENTAJO, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à M. Stéphane HUGONNET, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Fabrice MUR, M. Alain LEBAUBE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER \* **MONTAGNAC** : M. Allain JALABERT donne pouvoir à M. Richard MONEDERO \* **SAIN-THIBERY** : M. Guy AMIEL donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE \*

**Absents Excusés :**

**ADISSAN** : M. Philippe HUPPE \* **AGDE** : M. Gérard REY \* **AUMES** : M. Jean-Marie AT \* **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS \* **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ \* **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA \* **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, \* **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christine BAUDIERE \* **SAIN-T PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL \* **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE.

**Secrétaire de séance** : M. Stéphane PEPIN-BONET.

**Rapporteur** : M. Robert GAIRAUD, Vice-Président délégué à la commande publique, propriété voirie

Monsieur Vice-Président rappelle que le marché d'assurances de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée arrive à son terme en fin d'année 2014.

Monsieur le Rapporteur expose qu'une nouvelle consultation doit être lancée pour une durée de 5 années et que cette dernière comprendra 4 lots:

- Lot 1 « Dommages aux biens » pour un montant estimatif de 12 500 € HT
- Lot 2 « Tous risques expositions » pour un montant de 13 000 € HT
- Lot 3 « Responsabilité civile et risques annexes » pour un montant de 12 500 € HT.
- Lot 4 « Protection juridique » pour un montant de 12 500 € HT

Ainsi, il propose de lancer une nouvelle consultation, sous forme d'appel d'offres ouvert conformément aux articles 57 et suivants du code des marchés publics et d'autoriser monsieur le Président à signer les marchés les marchés à intervenir, conformément aux choix des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué à la commande publique, propreté voirie  
Après en avoir délibéré,*

### DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE LANCER** une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 57 et suivants du code des marchés publics, pour le marché d'assurances « dommages aux biens » ; « Tous risques expositions » ; « responsabilité civile et risques annexes » ; « protection juridique » ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer les marchés à intervenir, conformément aux choix des membres de la Commission d'Appel d'Offres ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

*Fait et délibéré à Saint-Thibéry les jour, mois et an susdits*



*Le Président,*

*Gilles D'ETTORE*



LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 29 SEPTEMBRE 2014

République Française  
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault  
Arrondissement de Béziers

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil : 55  
En exercice : 55  
Ayant pris part à la délibération : 36

Date de convocation :  
Mardi 23 Septembre 2014

Affichage effectué le :

...

**OBJET :**

Mise en place d'un réseau  
«acheteurs publics de l'Ouest de  
l'Hérault», associant plusieurs  
partenaires publics à la  
Chambre de Commerce et  
d'Industrie pour faciliter l'accès  
des PME aux marchés publics :  
adhésion de la CAHM

**N° 001469**

**Question N°24 à l'O.J.**

Réf. : COMMANDE PUBLIQUE  
Autres types de contrats I.4.1.  
Délibérations relatives aux contrats de  
partenariat

L'an deux mille quatorze et le lundi 29 septembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Saint-Thibéry**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président**.

**Présents :**

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Fabrice MUR \* BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Sylvie LOUBET \* CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE \* FLORENSAC : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA \* NIZAS : M. Daniel RENAUD \* PEZENAS : M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE \* PINET : M. Gérard BARRAU \* POMEROLS : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE \* PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE \* SAINT-THIBERY : Mme Joséphine GROLEAU \* VIAS : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL Richard MONEDERO.

**Absents Excusés représentés :**

NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYBAUX \*

**Mandants et mandataires :**

AGDE : M. Jérôme BONNAFOUX donne pouvoir à M. Louis BENTAJOU, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à M. Stéphane HUGONNET, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Fabrice MUR, M. Alain LEBAUDE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER \* MONTAGNAC : M. Allain JALABERT donne pouvoir à M. Richard MONEDERO \* SAINT-THIBERY : M. Guy AMIEL donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE \*

**Absents Excusés :**

ADISSAN : M. Philippe HUPPE \* AGDE : M. Gérard REY \* AUMES : M. Jean-Marie AT \* CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS \* CAZOLS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ \* LEZIGNAN LA CEBE : M. Rémi BOUYALA \* MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, \* PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christine BAUDIERE \* SAINT PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL \* VIAS : M. Bernard SAUCEROTTE.

**Secrétaire de séance :** M. Stéphane PEPIN-BONET.

**Rapporteur :** M. Robert GAIRAUD, vice-président délégué à la commande publique, propriété

voirie

Monsieur le Vice-Président rappelle qu'il a été constaté que sur 90 % des marchés lancés en procédure simplifiée seulement 30 à 40 % des marchés publics sont attribués à des TPE/PME alors même que cela représenterait un levier intéressant pour leur chiffre d'affaires et donc pour l'économie.

Face à ce constat la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, la ville de Béziers, le Centre Hospitalier de Béziers, l'Office Public Habitat Béziers Méditerranée et la CCI de Béziers-Saint Pons ont été amenés à élaborer un réseau « Acheteurs Publics de l'Ouest Hérault » dont les enjeux sont de démystifier et de promouvoir les réponses aux marchés publics, sensibiliser et communiquer avec les entreprises en mettant à leur disposition divers outils.



Ainsi, il propose aux membres du Conseil communautaire d'adhérer à ce réseau par le biais d'une convention de participation et de régler une cotisation annuelle de 100 €/an.

L'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué à la commande publique, propreté voirie  
Après en avoir délibéré,*

### DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ADHERER** au réseau « acheteurs publics de l'Ouest Hérault » ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM ou son représentant à signer toutes les pièces se rapporter à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

*Fait et délibéré à Saint-Thibéry les jour, mois et an susdits*

*Le Président,*  
**Gilles D'ETTORE**





LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 29 SEPTEMBRE 2014

République Française  
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault  
Arrondissement de Béziers

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil : 55  
En exercice : 55  
Ayant pris part à la délibération : 36

Date de convocation :  
Mardi 23 Septembre 2014

Affichage effectué le :  
...

**OBJET :**

Convention constitutive de  
groupement de commandes Gaz  
électricité

**N° 001470**

**Question N°25 à l'O.J.**

Réf. : COMMANDE PUBLIQUE  
Actes spéciaux et divers 1.7.1. Délibérations  
intéressant la commande publique : approbation  
d'une convention de groupement de commandes

L'an deux mille quatorze et le lundi 29 septembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Saint-Thibéry**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président**.

**Présents :**

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Fabrice MUR \* BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Sylvie LOUBET \* CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE \* FLORENSAC : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA \* NIZAS : M. Daniel RENAUD \* PEZENAS : M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE \* PINET : M. Gérard BARRAU \* POMEROLS : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE \* PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE \* SAINT-THIBERY : Mme Joséphine GROLEAU \* VIAS : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL Richard MONEDERO.

**Absents Excusés représentés :**

NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYBAUX \*

**Mandants et mandataires :**

AGDE : M. Jérôme BONNAFOUX donne pouvoir à M. Louis BENTAJOU, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à M. Stéphane HUGONNET, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Fabrice MUR, M. Alain LEBAUDE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER \* MONTAGNAC : M. Allain JALABERT donne pouvoir à M. Richard MONEDERO \* SAINT-THIBERY : M. Guy AMIEL donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE \*

**Absents Excusés :**

ADISSAN : M. Philippe HUPPE \* AGDE : M. Gérard REY \* AUMES : M. Jean-Marie AT \* CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS \* CAZOLS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ \* LEZIGNAN LA CEBE : M. Rémi BOUYALA \* MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, \* PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christine BAUDIERE \* SAINT PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL \* VIAS : M. Bernard SAUCEROTTE.

**Secrétaire de séance :** M. Stéphane PEPIN-BONET.

**Rapporteur :** M. Robert GAIRAUD, vice-président délégué à la commande publique, propriété voirie

Monsieur le Président expose que la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation fixe la date de fin de l'éligibilité aux tarifs réglementés de vente de gaz naturel et d'électricité.

L'obligation légale de mettre en concurrence la fourniture de gaz en 2015, puis la fourniture d'électricité en 2016 offre une nouvelle opportunité de renforcer la mutualisation des commandes entre collectivité », et par là-même, de mieux gérer les deniers publics.

Monsieur le Rapporteur indique qu'au vu de la nécessité de proposer un volume important afin d'obtenir des tarifs compétitifs et des besoins de chacun, il est proposé de constituer un groupement de commandes, composé dans un premier temps de la ville d'Agde, de la Caisse des Ecoles de la ville d'Agde, du Centre Communal d'Action Sociale de la ville d'Agde, de l'Office de Tourisme Agde/Cap d'Agde, de la SODEAL et de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée. Ce groupement de commandes pourra également être ouvert ultérieurement aux communes de l'ensemble du territoire de l'agglomération.

Afin de créer ce groupement de commandes, il sera nécessaire de signer une convention constitutive, qui définit les modalités de fonctionnement du groupement. Le rôle de coordonnateur sera assuré par la ville d'Agde.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer sur la constitution de ce groupement de commandes gaz - électricité et d'autoriser son Vice-Président délégué à la commande publique, propreté voirie à signer la convention constitutive.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué à la commande publique, propreté voirie  
Après en avoir délibéré,*

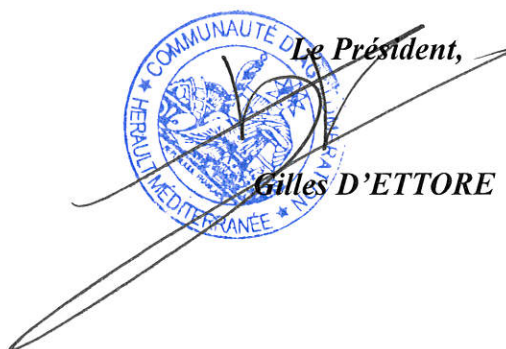
### DECIDE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

**33 POUR**

**3 abstentions : M. GAUDY Vincent, Mme MARTINEZ Noëlle, M. MARUHENDA Pierre**

- **DE CONSTITUER** un groupement de commande, composé de la ville d'Agde, de la Caisse des Ecoles de la ville d'Agde, du Centre communal d'Action Sociale de la ville d'Agde, de l'Office de Tourisme d'Agde/Cap d'Agde, de la SODEAL et de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;
- **D'AUTORISER** son Vice-Président délégué à la commande publique, propreté voirie à signer la convention constitutive définissant les modalités de fonctionnement du groupement et désignant la ville d'Agde comme coordonnateur.

*Fait et délibéré à Saint-Thibéry les jour, mois et an susdits*

*Le Président,*  
  
**Gilles D'ETTORE**

The image shows a blue circular official stamp of the 'COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE' with a central emblem. A large, stylized signature in black ink is written over the stamp. Below the signature, the name 'Gilles D'ETTORE' is printed in bold black capital letters.



LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 29 SEPTEMBRE 2014

République Française  
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault  
Arrondissement de Béziers

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil : 55  
En exercice : 55  
Ayant pris part à la délibération : 36

**Date de convocation :**

Mardi 23 Septembre 2014

**Affichage effectué le :**

...

**OBJET :**

Adoption du plan de formation  
et du règlement de formation

**N° 001471**

**Question N°26 à l'O.J.**

Réf. : RESSOURCES HUMAINES  
4.1.6. Délibérations relatives aux personnels  
titulaires ou stagiaires :

L'an deux mille quatorze et le lundi 29 septembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Saint-Thibéry**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président**.

**Présents :**

**AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Fabrice MUR \* **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Sylvie LOUBET \* **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE \* **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA \* **NIZAS** : M. Daniel RENAUD \* **PEZENAS** : M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE \* **PINET** : M. Gérard BARRAU \* **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE \* **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE \* **SAINT-THIBERY** : Mme Joséphine GROLEAU \* **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL Richard MONEDERO.

**Absents Excusés représentés :**

**NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYAX \*

**Mandants et mandataires :**

**AGDE** : M. Jérôme BONNAFOUX donne pouvoir à M. Louis BENTAJOU, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à M. Stéphane HUGONNET, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Fabrice MUR, M. Alain LEBAUBE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER \* **MONTAGNAC** : M. Allain JALABERT donne pouvoir à M. Richard MONEDERO \* **SAINT-THIBERY** : M. Guy AMIEL donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE \*

**Absents Excusés :**

**ADISSAN** : M. Philippe HUPPE \* **AGDE** : M. Gérard REY \* **AUMES** : M. Jean-Marie AT \* **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS \* **CAZOULES D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ \* **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA \* **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, \* **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christine BAUDIERE \* **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL \* **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE.

**Secrétaire de séance** : M. Stéphane PEPIN-BONET.

**Rapporteur** : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Vice-Président expose que la formation est un outil important et dynamique de gestion des ressources humaines. Elle permet d'accompagner les évolutions et les besoins de nouvelles compétences pour remplir les missions de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée. Elle est aussi facteur de motivation et d'épanouissement pour les agents.

Aussi, la Communauté d'agglomération souhaite améliorer la gestion de son offre de formation et pour ce faire, propose l'adoption du plan de formation pour l'année 2015, qui a fait l'objet de concertations avec les représentants du personnel, les chefs de service et les agents dans un climat de dialogue social constructif.

Il sera reconduit pour les exercices 2016 et 2017 avec une adaptation aux éventuels nouveaux besoins qui émaneront des entretiens annuels effectués avec les agents au cours de leur notation.

Il est, également, proposé la mise en place d'un guide de la formation qui vaudra règlement. Ce guide doit permettre aux agents de connaître leurs droits en matière de formation et les modalités pour l'exercer.

Monsieur le Rapporteur précise que le plan de formation ainsi que le guide de la formation ont fait l'objet d'un avis favorable unanime lors de la réunion du Comité Technique Paritaire du 4 juillet 2014.

Ainsi, l'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur l'adoption du plan de formation et le guide de la formation de la Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué aux ressources humaines,  
Après en avoir délibéré,*

### DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** le plan de formation et le guide de la formation de la CAHM joint en annexe ;
- **D'APPROUVER** le guide de la formation de la CAHM joint en annexe ;
- **DE FIXER** leur mise en œuvre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

*Fait et délibéré à Saint-Thibéry les jour, mois et an susdits*



*Le Président,*

*Gilles D'ETTORE*



LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 29 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze et le lundi 29 septembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Saint-Thibéry**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président**.

**République Française**  
Liberté - Egalité - Fraternité

**Département de l'Hérault**  
Arrondissement de Béziers

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil : 55  
En exercice : 55  
Ayant pris part à la délibération : 36

**Date de convocation :**

Mardi 23 Septembre 2014

**Affichage effectué le :**

...

**OBJET :**

Fixation du nombre de  
représentants du personnel et  
maintien du paritarisme au sein  
du Comité d'Hygiène, de  
Sécurité et des Conditions de  
Travail (CHSCT) de la CAHM

**N° 001472**

**Question N°27 à l'O.J.**

Réf. : RESSOURCES HUMAINES  
4.1.6. Délibérations relatives aux personnels  
titulaires ou stagiaires

**Présents :**

**AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Fabrice MUR \* **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Sylvie LOUBET \* **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE \* **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA \* **NIZAS :** M. Daniel RENAUD \* **PEZENAS :** M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE \* **PINET :** M. Gérard BARRAU \* **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE \* **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE \* **SAINT-THIBERY :** Mme Joséphine GROLEAU \* **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL Richard MONEDERO.

**Absents Excusés représentés :**

**NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYBAUX \*

**Mandants et mandataires :**

**AGDE :** M. Jérôme BONNAFOUX donne pouvoir à M. Louis BENTAJOU, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à M. Stéphane HUGONNET, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Fabrice MUR, M. Alain LEBAUDE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER \* **MONTAGNAC :** M. Allain JALABERT donne pouvoir à M. Richard MONEDERO \* **SAINT-THIBERY :** M. Guy AMIEL donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE \*

**Absents Excusés :**

**ADISSAN :** M. Philippe HUPPE \* **AGDE :** M. Gérard REY \* **AUMES :** M. Jean-Marie AT \* **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS \* **CAZOLS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ \* **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA \* **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, \* **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christine BAUDIERE \* **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL \* **VIAS :** M. Bernard SAUCEROTTE.

**Secrétaire de séance :** M. Stéphane PEPIN-BONET.

**Rapporteur :** M. Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Vice-Président expose que, vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32 et 33-1.

Vu le décret 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux Comités Techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics modifiés,

Vu le décret 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale modifié,

Considérant la consultation des organisations syndicales intervenue le 22 août 2014,

Considérant que l'effectif apprécié au 1<sup>er</sup> janvier 2014 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 395 agents et justifie la création d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

Ainsi, l'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur la fixation du nombre de représentants du personnel et sur l'institution du paritarisme au sein du CHSCT de l'établissement avec avis des représentants de l'Etablissement.

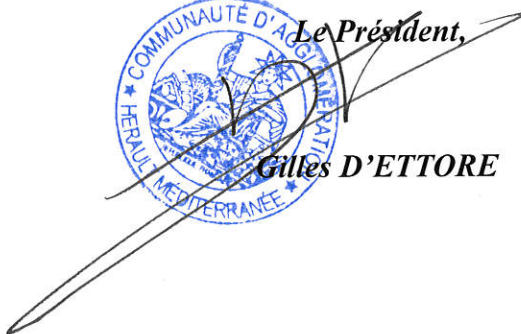
## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE


*Où l'exposé de son Vice-Président délégué aux ressources humaines,  
Après en avoir délibéré,*

### DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE FIXER** le nombre de représentants titulaires du personnel à 3 et en nombre égal le nombre de représentants suppléants ;
- **DE MAINTENIR** le maintien du paritarisme numérique au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail en fixant un nombre de représentants de l'établissement égal à celui des représentants titulaires et suppléants du personnel ;
- **DE RECUEILLIR** par le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail l'avis des représentants de l'Etablissement.

*Fait et délibéré à Saint-Thibéry les jour, mois et an susdits*

*Le Président,*  
  
**Gilles D'ETTORE**





LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 29 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze et le lundi 29 septembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Saint-Thibéry**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président**.

**République Française**  
Liberté - Egalité - Fraternité

**Département de l'Hérault**  
Arrondissement de Béziers

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil : 55  
En exercice : 55  
Ayant pris part à la délibération : 36

**Date de convocation :**

Mardi 23 Septembre 2014

**Affichage effectué le :**

...

**OBJET :**

Fixation du nombre  
de représentants du personnel  
et maintien du paritarisme au  
sein du Comité Technique (CT)  
placé auprès de la CAHM

**N° 001473**

**Question N°28 à l'O.J.**

Réf. : RESSOURCES HUMAINES  
4.1.6. Délibérations relatives aux personnels  
titulaires ou stagiaires

**Présents :**

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Fabrice MUR \* BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Sylvie LOUBET \* CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE \* FLORENSAC : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA \* NIZAS : M. Daniel RENAUD \* PEZENAS : M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE \* PINET : M. Gérard BARRAU \* POMEROLS : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE \* PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE \* SAINT-THIBERY : Mme Joséphine GROLEAU \* VIAS : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL Richard MONEDERO.

**Absents Excusés représentés :**

NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYBAUX \*

**Mandants et mandataires :**

AGDE : M. Jérôme BONNAFOUX donne pouvoir à M. Louis BENTAJOU, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à M. Stéphane HUGONNET, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Fabrice MUR, M. Alain LEBAUDE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER \* MONTAGNAC : M. Allain JALABERT donne pouvoir à M. Richard MONEDERO \* SAINT-THIBERY : M. Guy AMIEL donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE \*

**Absents Excusés :**

ADISSAN : M. Philippe HUPPE \* AGDE : M. Gérard REY \* AUMES : M. Jean-Marie AT \* CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS \* CAZOLS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ \* LEZIGNAN LA CEBE : M. Rémi BOUYALA \* MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, \* PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christine BAUDIERE \* SAINT PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL \* VIAS : M. Bernard SAUCEROTTE.

**Secrétaire de séance :** M. Stéphane PEPIN-BONET.

**Rapporteur :** M. Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président expose, vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32,33 et 33-1,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux Comités Techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 1, 2, 4, 8 et 26,

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 22 août 2014, soit plus de 10 semaines avant la date du scrutin,



Considérant que l'effectif apprécié au 1<sup>er</sup> janvier 2014 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 395 agents.

Ainsi, l'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur la fixation du nombre de représentants du personnel au Comité Technique placé auprès de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et décision du recueil de l'avis des représentants de l'Etablissement.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,  
Après en avoir délibéré,*

### DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE FIXER** le nombre de représentants titulaires du personnel à 4 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) ;
- **DE MAINTENIR** le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de l'établissement égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants ;
- **DE RECUEILLIR** par le Comité Technique l'avis des représentants de l'Etablissement en relevant.

*Fait et délibéré à Saint-Thibéry les jour, mois et an susdits*

*Le Président,*  
  
**Gilles D'ETTORE**



LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

République Française  
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault  
Arrondissement de Béziers

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil : 55  
En exercice : 55  
Ayant pris part à la délibération : 36

Date de convocation :  
Mardi 23 Septembre 2014

Affichage effectué le :

...

**OBJET :**

Mise à disposition de l'Office du  
Tourisme Val d'Hérault d'un  
agent de la CAHM

**N° 001474**

**Question N°29 à l'O.J.**

Réf. : RESSOURCES HUMAINES  
4.2 Actes individuels de nomination par mise à  
disposition

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

**SEANCE DU LUNDI 29 SEPTEMBRE 2014**

**L'an deux mille quatorze et le lundi 29 septembre à dix-huit heures.**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Saint-Thibéry**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président.**

**Présents :**

**AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Fabrice MUR \* **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Sylvie LOUBET \* **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE \* **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA \* **NIZAS :** M. Daniel RENAUD \* **PEZENAS :** M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE \* **PINET :** M. Gérard BARRAU \* **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE \* **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE \* **SAIN'T-THIBERY :** Mme Joséphine GROLEAU \* **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL Richard MONEDERO.

**Absents Excusés représentés :**

**NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYBAUX \*

**Mandants et mandataires :**

**AGDE :** M. Jérôme BONNAFOUX donne pouvoir à M. Louis BENTAJOU, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à M. Stéphane HUGONNET, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Fabrice MUR, M. Alain LEBAUDE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER \* **MONTAGNAC :** M. Allain JALABERT donne pouvoir à M. Richard MONEDERO \* **SAIN'T-THIBERY :** M. Guy AMIEL donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE \*

**Absents Excusés :**

**ADISSAN :** M. Philippe HUPPE \* **AGDE :** M. Gérard REY \* **AUMES :** M. Jean-Marie AT \* **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS \* **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ \* **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA \* **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, \* **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christine BAUDIERE \* **SAIN'T PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL \* **VIAS :** M. Bernard SAUCEROTTE.

**Secrétaire de séance :** M. Stéphane PEPIN-BONET.

**Rapporteur :** M. Gilles D'ETTRE, Président de la CHAM

Monsieur le Président expose qu'un agent titulaire du grade d'attaché territorial est actuellement chargé de mission sur les dossiers tourisme au sein de la Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée.

Dans le cadre de l'évolution de l'organisation de l'Office de Tourisme Pézenas Val d'Hérault, son Président souhaite faire appel aux compétences de cet agent de la Communauté d'agglomération afin de diriger cet établissement.

S'agissant d'un fonctionnaire territorial, il est proposé de procéder, conformément aux règles statutaires, à sa mise à disposition à temps complet auprès de l'Office de Tourisme Pézenas Val d'Hérault. Cette mise à disposition d'une durée maximum de trois ans s'effectuera en contrepartie du remboursement des coûts salariaux à la communauté d'agglomération par l'Office du Tourisme Pézenas Val d'Hérault.

Ainsi, l'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur la mise à disposition à l'office de tourisme Pézenas Val d'Hérault d'un agent de la Communauté d'agglomération.


## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,  
Après en avoir délibéré,*

### DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** la mise à disposition d'un agent de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à l'Office de Tourisme Pézenas Val d'Hérault ;
- **DE FIXER** la durée de mise à disposition à trois ans ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à signer la convention de mise à disposition avec l'Office de Tourisme Pézenas Val d'Hérault.

*Fait et délibéré à Saint-Thibéry les jour, mois et an susdits*

*Le Président,*  
  
**Gilles D'ETTORE**

The image shows a blue circular official stamp of the 'COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION HÉRAULT MÉDITERRANÉE' with a central emblem. A large, stylized signature in black ink is written over the stamp. Below the signature, the name 'Gilles D'ETTORE' is printed in bold black capital letters.



LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

République Française  
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault  
Arrondissement de Béziers

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil : 55  
En exercice : 55  
Ayant pris part à la délibération : 36

**Date de convocation :**

Mardi 23 Septembre 2014

**Affichage effectué le :**

...

**OBJET :**

Modification du Tableau  
des emplois

**N° 001475**

**Question N°30 à l'O.J.**

Réf. : RESSOURCES HUMAINES  
4.1.6. Délibérations relatives aux personnels  
titulaires et stagiaires

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

**SEANCE DU LUNDI 29 SEPTEMBRE 2014**

**L'an deux mille quatorze et le lundi 29 septembre à dix-huit heures.**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Saint-Thibéry**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président.**

**Présents :**

**AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Fabrice MUR \* **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Sylvie LOUBET \* **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE \* **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA \* **NIZAS :** M. Daniel RENAUD \* **PEZENAS :** M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE \* **PINET :** M. Gérard BARRAU \* **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE \* **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE \* **SAIN'T-THIBERY :** Mme Joséphine GROLEAU \* **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL Richard MONEDERO.

**Absents Excusés représentés :**

**NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYAUX \*

**Mandants et mandataires :**

**AGDE :** M. Jérôme BONNAFOUX donne pouvoir à M. Louis BENTAJOU, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à M. Stéphane HUGONNET, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Fabrice MUR, M. Alain LEBAUDE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER \* **MONTAGNAC :** M. Allain JALABERT donne pouvoir à M. Richard MONEDERO \* **SAIN'T-THIBERY :** M. Guy AMIEL donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE \*

**Absents Excusés :**

**ADISSAN :** M. Philippe HUPPE \* **AGDE :** M. Gérard REY \* **AUMES :** M. Jean-Marie AT \* **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS \* **CAZOLS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ \* **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA \* **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, \* **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christine BAUDIERE \* **SAIN'T PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL \* **VIAS :** M. Bernard SAUCEROTTE.

**Secrétaire de séance :** M. Stéphane PEPIN-BONET.

**Rapporteur :** M. Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président expose qu'afin d'accompagner l'évolution des besoins en matière de ressources humaines de la Communauté d'agglomération ainsi que la professionnalisation des services techniques de proximité et de la spécificité des missions du service habitat, il est nécessaire de modifier le Tableau des emplois de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et de créer :

- 1 emploi supplémentaire relevant du grade d'adjoint du patrimoine 1<sup>ère</sup> classe,
- 2 emplois supplémentaires relevant du grade d'agent de maîtrise principal,

- 1 emploi supplémentaire relevant du grade d'assistant de conservation du patrimoine principal 1<sup>ère</sup> classe,
- 1 emploi supplémentaire relevant du grade d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe
- 1 un emploi supplémentaire relevant du grade de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe

## **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

*Vu la Loi N°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;*

*Vu la Loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;*

*Vu les Décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la Loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;*

*Où l'exposé de son Vice-Président  
Après en avoir délibéré,*

### **DECIDE A L'UNANIMITE**

- **DE MODIFIER** le Tableau des emplois permanents de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale comme suit :

## TABLEAU DES EMPLOIS AU 30 JUIN 2014

## EMPLOIS PERMANENTS

CADRE D'EMPLOIS	CAT.	POSTES OUVERTS PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		
Emplois permanents à temps complet		
Directeur territorial	A	2
Attaché territorial principal	A	2
Attaché Territorial	A	14
Rédacteur Territorial	B	10
Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	3
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	6
Adjoint Administratif Territorial Principal 1 <sup>ère</sup> Classe	C	3
Adjoint Administratif Territorial Principal 2 <sup>ème</sup> Classe	C	8
Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	C	20
Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	C	43
Emplois permanents à temps non complet		
Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe 58 h 30 / mois	C	1
<b>FILIERE ANIMATION</b>		
Emplois permanents à temps complet		
Animateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	1
Animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	1
Animateur territorial	B	1
Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	C	2
<b>FILIERE CULTURELLE</b>		
Emplois permanents à temps complet		
Conservateur territorial de bibliothèques en chef	A	1
Conservateur territorial de bibliothèques de 2 <sup>ème</sup> classe	A	1
Bibliothécaire Territorial	A	1
Assistant territorial de conservation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	2
Assistant territorial qualifié de conservation du patrimoine 2 <sup>ème</sup> classe	B	1
Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 1 <sup>ère</sup> classe	B	1
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2 <sup>ème</sup> classe	B	3
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1
Adjoint territorial du patrimoine de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1
Adjoint territorial du patrimoine de 2 <sup>ème</sup> classe	C	16

CADRE D'EMPLOIS	CAT.	POSTES OUVERTS PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
<b>FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE</b>		
Emplois permanents à temps complet		
Assistant socio-éducatif principal	<b>B</b>	<b>1</b>
Assistant socio-éducatif	<b>B</b>	<b>2</b>
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>		
Emplois permanents à temps complet		
Ingénieur en chef de classe normale	<b>A</b>	<b>3</b>
Ingénieur principal	<b>A</b>	<b>5</b>
Ingénieur	<b>A</b>	<b>6</b>
Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	<b>B</b>	<b>8</b>
Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	<b>B</b>	<b>9</b>
Technicien Territorial	<b>B</b>	<b>3</b>
<b>Agent de Maîtrise Principal</b>	<b>C</b>	<b>14</b>
Agent de Maîtrise	<b>C</b>	<b>28</b>
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	<b>C</b>	<b>30</b>
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	<b>C</b>	<b>8</b>
Adjoint Technique de 1 <sup>ère</sup> classe (+2)	<b>C</b>	<b>40</b>
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	<b>C</b>	<b>170</b>
<b>FILIERE SPORTIVE</b>		
Emplois permanents à temps complet		
Educateur APS hors classe	<b>B</b>	<b>1</b>
<b>Total emplois permanents à temps complet</b>		<b>474</b>
Emplois permanents à temps non-complet		
Attaché territorial 91 h/ mois	<b>A</b>	<b>1</b>
Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe (91 h / mois)	<b>C</b>	<b>2</b>
Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe (28h/hebdomadaire)	<b>C</b>	<b>1</b>
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe (87 h / mois)	<b>C</b>	<b>1</b>
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe (86,67 h / mois)	<b>C</b>	<b>1</b>
Adjoint du patrimoine de 1 <sup>ère</sup> classe (28 h hebdomadaire)	<b>C</b>	<b>1</b>
Adjoint du patrimoine de 2 <sup>ème</sup> classe (28 h hebdomadaire)	<b>C</b>	<b>1</b>
Adjoint du patrimoine 1 <sup>ère</sup> classe (30 h /mois)	<b>C</b>	<b>1</b>
<b>Total emplois permanents à temps non complet</b>		<b>9</b>
Emplois fonctionnels		
Directeur Général des Services	<b>A</b>	<b>1</b>
Directeur Général Adjoint	<b>A</b>	<b>3</b>
<b>Total emplois fonctionnels</b>		<b>4</b>

**EMPLOIS NON PERMANENTS  
AGENTS NON TITULAIRES**

CADRE D'EMPLOIS	CAT.	POSTES OUVERTS PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		
Temps complet		
Adjoint Administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	<b>C</b>	<b>10</b>
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>		
Temps complet		
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	<b>C</b>	<b>8</b>
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe saisonnier	<b>C</b>	<b>90</b>
Temps incomplet		
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	<b>C</b>	<b>2</b>
<b>Total emplois NON permanents</b>		<b>110</b>


**EMPLOIS A TITRE ACCESSOIRE**

CADRE D'EMPLOIS	EFFECTIF PREVU PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
Chargé de mission de développement des activités sportives	<b>1</b>
Assistance technique pour la coordination des projets de développement touristique	<b>1</b>
<b>Total emplois accessoires</b>	<b>2</b>

- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois ainsi créés sont inscrits au Budget principal de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

*Fait et délibéré à Saint-Thibéry les jour, mois et an susdits*

Le Président,  
**Gilles D'ETTORE**







LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 29 SEPTEMBRE 2014

République Française  
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault  
Arrondissement de Béziers

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil : 55  
En exercice : 55  
Ayant pris part à la délibération : 36

Date de convocation :  
Mardi 23 Septembre 2014

Affichage effectué le :

...

**OBJET :**

Approbation du règlement  
intérieur du Conseil de la  
CAHM

**N° 001476**

Question N°32 à l'O.J.

Réf. : ADMINISTRATION GENERALE  
5.2.1. Règlement intérieur

L'an deux mille quatorze et le lundi 29 septembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Saint-Thibéry**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président**.

**Présents :**

**AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Fabrice MUR \* **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Sylvie LOUBET \* **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE \* **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA \* **NIZAS** : M. Daniel RENAUD \* **PEZENAS** : M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE \* **PINET** : M. Gérard BARRAU \* **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE \* **PORTRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE \* **SAINT-THIBERY** : Mme Joséphine GROLEAU \* **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL Richard MONEDERO.

**Absents Excusés représentés :**

**NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYBAUX \*

**Mandants et mandataires :**

**AGDE** : M. Jérôme BONNAFOUX donne pouvoir à M. Louis BENTAJOU, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à M. Stéphane HUGONNET, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Fabrice MUR, M. Alain LEBAUDE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER \* **MONTAGNAC** : M. Allain JALABERT donne pouvoir à M. Richard MONEDERO \* **SAINT-THIBERY** : M. Guy AMIEL donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE \*

**Absents Excusés :**

**ADISSAN** : M. Philippe HUPPE \* **AGDE** : M. Gérard REY \* **AUMES** : M. Jean-Marie AT \* **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS \* **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ \* **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA \* **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, \* **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christine BAUDIERE \* **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL \* **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE.

**Secrétaire de séance** : M. Stéphane PEPIN-BONET.

**Rapporteur** : M. Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président rappelle que l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, stipule que les dispositions relatives au fonctionnement du conseil municipal sont applicables au fonctionnement de l'organe délibérant des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

Monsieur le Président expose que par application des articles L 2121-8, L 2121-2, L 212-11, L2121-12, L2121-19 et L 2121-22, la Communauté d'Agglomération est soumise aux règles applicables aux communes de 3500 habitants et plus car elle compte plusieurs communes de plus de 3500 habitants et une population totale de 71 198 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2014

Ainsi, conformément à l'article L 2 121-8 du CGCT, le Conseil communautaire doit établir son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Ce règlement intérieur répond à trois objectifs :

- ✓ fixer certaines règles et modalités de fonctionnement propres au Conseil communautaire non édictées par la loi mais que le conseil communautaire détermine en son sein.
- ✓ rappeler les dispositions essentielles du code général des collectivités territoriales relatives au fonctionnement du Conseil communautaire.
- ✓ compléter le code général des Collectivités territoriales par des dispositions d'ordre interne qui s'imposent aux membres du Conseil communautaire.

Il est applicable pour la durée du présent mandat et jusqu'au renouvellement intégral de l'organe délibérant.

Monsieur le Président donne lecture du règlement intérieur de l'assemblée délibérante.

Les membres du Conseil communautaires sont invités à se prononcer.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,  
Après en avoir délibéré,*

### DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** le règlement intérieur de l'Assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM ou son représentant à signer toutes les pièces se rapporter à cette affaire.

*Fait et délibéré à Saint-Thibéry les jour, mois et an susdits*

*Le Président,*  
  
**Gilles D'ETTORE**

The signature block features a blue circular official stamp of the 'COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION HÉRAULT MÉDITERRANÉE' with a central emblem. A large, stylized signature in black ink is written over the stamp and extends downwards and to the left.



LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 29 SEPTEMBRE 2014

**République Française**  
Liberté - Egalité - Fraternité

**Département de l'Hérault**  
Arrondissement de Béziers

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil : 55  
En exercice : 55  
Ayant pris part à la délibération : 36

**Date de convocation :**  
Mardi 23 Septembre 2014

**Affichage effectué le :**

...

**OBJET :**

Syndicat Mixte de l'Aéroport  
Béziers Cap d'Agde  
en Languedoc : désignation  
d'un 9ème délégué titulaire  
et suppléant

**N° 001477**

**Question N°33 à l'O.J.**

Réf. : ADMINISTRATION GENERALE  
5.3.1. actes désignant les représentants des  
EPCI

**L'an deux mille quatorze et le lundi 29 septembre à dix-huit heures.**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Saint-Thibéry**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président.**

**Présents :**

**AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Fabrice MUR \* **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Sylvie LOUBET \* **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE \* **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA \* **NIZAS :** M. Daniel RENAUD \* **PEZENAS :** M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE \* **PINET :** M. Gérard BARRAU \* **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE \* **PORTRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE \* **SAINT-THIBERY :** Mme Joséphine GROLEAU \* **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL Richard MONEDERO.

**Absents Excusés représentés :**

**NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYAX \*

**Mandants et mandataires :**

**AGDE :** M. Jérôme BONNAFOUX donne pouvoir à M. Louis BENTAJOU, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à M. Stéphane HUGONNET, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Fabrice MUR, M. Alain LEBAUDE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER \* **MONTAGNAC :** M. Allain JALABERT donne pouvoir à M. Richard MONEDERO \* **SAINT-THIBERY :** M. Guy AMIEL donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE \*

**Absents Excusés :**

**ADISSAN :** M. Philippe HUPPE \* **AGDE :** M. Gérard REY \* **AUMES :** M. Jean-Marie AT \* **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS \* **CAZOLS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ \* **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA \* **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, \* **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christine BAUDIERE \* **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL \* **VIAS :** M. Bernard SAUCEROTTE.

**Secrétaire de séance :** M. Stéphane PEPIN-BONET.

**Rapporteur :** M. Gilles D'ETTORE, Vice-Président de la CAHM

- Suite à la mise en place du Conseil communautaire en date du 14 avril 2014 et en application des statuts de chacun des organismes, société et structures, les membres du Conseil communautaire ont procédé à l'élection des représentants de la CAHM auprès de chacun d'eux.
- Conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rappelé que le Conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à la nomination de représentants.

Monsieur le Président expose que l'Aéroport de Béziers Cap d'Agde en Languedoc, créé il y a 39 ans est un équipement structurant important pour l'Ouest Hérault. Il apparaît clairement qu'il peut être le levier pour un projet fort de développement du tourisme inter-saisonnier à partir duquel, en liaison avec les professionnels du tourisme et de la viticulture, on peut renforcer notre destination et notamment son volet oeno-touristique en permettant un accès facile et direct à notre territoire à de nombreux touristes d'origine européenne et internationale.

Aussi, afin de promouvoir ce projet, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Béziers Saint-Pons, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et la Communauté de Communes la Domitienne ont créé un syndicat mixte dénommé « Pôle aéroportuaire Béziers Cap d'Agde en Languedoc » qui a pour objet :

1. d'être l'autorité organisatrice du service public aéroportuaire de l'aéroport de Béziers-Cap d'Agde en Languedoc
2. de promouvoir et de développer les activités aéroportuaires ainsi que plus largement celles contribuant au développement économique de la zone aéroportuaire.

Le Département de l'Hérault a par la suite adhéré à ce syndicat mixte et siège au Comité syndical élargi.

Par délibération du 5 mars 2014 le Comité syndical du Syndicat Mixte gestionnaire et propriétaire de l'Aéroport Béziers Cap d'Agde en Languedoc a adopté une révision statutaire du groupement portant sur la modification des participations financières des collectivités membres et leur représentation au sein dudit Comité syndical.

Monsieur le Rapporteur expose que le Conseil communautaire a d'une part approuvé par délibération du 30 juin 2014 la modification des statuts dudit syndicat et d'autre part désigné par délibération du 24 avril 2014 ses représentants pour la durée du mandat 2014/2020.

Le Syndicat Mixte de l'Aéroport Cap d'Agde en Languedoc a saisi la Communauté d'agglomération par courrier en date du 7 août 2014 l'informant qu'elle disposait désormais d'un siège supplémentaire au sein du Comité syndical, qu'il s'agisse de sa formation restreinte ou élargie, soit un total de 9 délégués titulaires et 9 délégués suppléants.

En conséquence, selon l'Arrêté préfectoral n°2014-01-1311 du 28 juillet 2014 modifiant les statuts du Syndicat mixte et, notamment, en ses articles 6-1 et 7-2, les membres de la Communauté d'Agglomération sont invités à désigner un nouveau membre titulaire et un nouveau membre suppléant parmi les conseillers communautaires ou les conseillers municipaux qui seront appelés à siéger au sein du Comité Syndical du Syndicat Mixte de l'Aéroport Béziers Cap d'Agde en Languedoc.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,*

*Vu les statuts du Syndicat Mixte de l'Aéroport Béziers Cap d'Agde en Languedoc,*

*Après en avoir délibéré,*

### A L'UNANIMITE

- **DECIDE** de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à l'élection des représentants de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée qui siégeront au sein du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Béziers Cap d'Agde en Languedoc ;

### A L'UNANIMITE

- **DESIGNE** au scrutin public à main levée en tant que représentants de la CAHM au sein du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Béziers Cap d'Agde en Languedoc :
  - monsieur **SICARD** Edgar, membre titulaire et monsieur **BOUYALA** Rémy, membre suppléant.

*Fait et délibéré à Saint-Thibéry les jour, mois et an susdits*

*Le Président,*  
  
**Gilles D'ETTORE**



LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

République Française  
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault  
Arrondissement de Béziers

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil : 55  
En exercice : 55  
Ayant pris part à la délibération : 36

Date de convocation :  
Mardi 23 Septembre 2014

Affichage effectué le :  
...

**OBJET :**

Détermination du lieu de la  
prochaine séance

**N° 001478**

**Question N°34 à l'O.J.**

Réf. : ADMINISTRATION GENERALE  
5.2 Fonctionnement des assemblées

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

**SEANCE DU LUNDI 29 SEPTEMBRE 2014**

**L'an deux mille quatorze et le lundi 29 septembre à dix-huit heures.**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Saint-Thibéry**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président.**

**Présents :**

**AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Fabrice MUR \* **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Sylvie LOUBET \* **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE \* **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA \* **NIZAS :** M. Daniel RENAUD \* **PEZENAS :** M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE \* **PINET :** M. Gérard BARRAU \* **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE \* **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE \* **SAINT-THIBERY :** Mme Joséphine GROLEAU \* **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL Richard MONEDERO.

**Absents Excusés représentés :**

**NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYAUX \*

**Mandants et mandataires :**

**AGDE :** M. Jérôme BONNAFOUX donne pouvoir à M. Louis BENTAJOU, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à M. Stéphane HUGONNET, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, Mme Magali MAZAS donne pouvoir à M. Fabrice MUR, M. Alain LEBAUBE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER \* **MONTAGNAC :** M. Allain JALABERT donne pouvoir à M. Richard MONEDERO \* **SAINT-THIBERY :** M. Guy AMIEL donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE \*

**Absents Excusés :**

**ADISSAN :** M. Philippe HUPPE \* **AGDE :** M. Gérard REY \* **AUMES :** M. Jean-Marie AT \* **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS \* **CAZOULES D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ \* **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA \* **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, \* **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christine BAUDIERE \* **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL \* **VIAS :** M. Bernard SAUCEROTTE.

**Secrétaire de séance :** M. Stéphane PEPIN-BONET.

**Rapporteur :** M. Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président rappelle que, conformément à l'article L 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), l'organe délibérant d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunal se réunit au siège dudit établissement ou dans un lieu choisi par celui-ci.

Par conséquent, il expose que si les Conseillers communautaires de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée souhaitent se réunir en dehors de la commune de Saint-Thibéry, siège social de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, ils doivent déterminer le lieu où se tiendra la prochaine séance du Conseil communautaire de l'exercice 2014.

L'Assemblée délibérante est invitée à délibérer.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,  
Après en avoir délibéré,*

### DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE FIXER** sur la commune de **SAINT-PONS DE MAUCHIENS** le lieu de la prochaine séance de l'exercice 2014 (date prévisionnelle le lundi 17 novembre 2014) du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

*Fait et délibéré à Saint-Thibéry les jour, mois et an susdits*



*Le Président,*

**Gilles D'ETTORE**